



Vers un tourisme durable sur votre territoire

Recommandations, conseils et bonnes pratiques
pour l'intégration d'une plus grande durabilité dans
le développement touristique d'un territoire



Ici, l'innovation prend racine



Ce document est le travail mutualisé de Charlotte Mathelart (FPNW), Nicolas Nederlandt (FPNW), Elodie Dispaux (FPNW) et Véronique De Herde (FPNW) en partenariat avec Jonathan Lesceux (CGT), Marc Dufrene (ULg - Gembloux Agro-Bio Tech) et Bernard de Myttenaere (Haute Ecole Robert Schuman & Haute Ecole Charlemagne).

Il a fait l'objet d'une relecture attentive par Vanessa Grandgagnage (CGT), Stéphanie Villance (CGT), Marie Bockiau (CGT), Frédéric Jomiaux (FPNW), Jérôme Chaplier (FPNW), Florence Cocx (Parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse), Valérie Vanoudewater (Parc naturel des Plaines de l'Escaut) et Corentin Levacq (Parc naturel Viroin-Hermeton).

Citation recommandée

Fédération des Parcs naturels de Wallonie (2025, janvier).

« Vers un tourisme durable sur votre territoire. Recommandations, conseils et bonnes pratiques pour l'intégration d'une plus grande durabilité dans le développement touristique d'un territoire. ».

Copyright photos:

Agence de Tourisme de la Catalogne: page 61. Ardenne & Gaume asbl: page 40. Asbl Abbaye de Villers-la-Ville: page 53. Camping écologique La Roche d'Ully: page 43. Fédération touristique de la Province de Luxembourg: page 52. Google maps & Interrail: page 66. Hôtel Fevery: page 43. Klim- en Bergsportfederatie (KBF): pages 34 et 35. Les Forêts d'Ardenne: page 37. Le TEC: page 46. Lot Tourisme: page 45. Maison du Tourisme du Pays de Herve: page 44. Maison du Tourisme du Pays des Lacs: page 47. Meunier Thomas: pages 1, 9, 13, 15, 16, 18, 19, 24, 36. My Streets: page 49. Organisation des Nations unies (ONU): page 14. Pirotte Sébastien: page 42. Syndicat d'Initiative et du Tourisme de Fosses-la-Ville: page 50. Virelles-Nature asbl: page 59. WBT - Julien Libert (Sentiers du Phoenix): pages 3, 11. WBT - Péripléties: page 29. Bruno D. Alimonte - Aquascope Virelles: page 60.



En complément de ses missions de régulation de l'offre touristique, le Commissariat général au Tourisme a pour rôle essentiel l'accompagnement des acteurs du tourisme wallon à la professionnalisation de leurs activités sur une série de thématiques en lien avec les enjeux d'avenir de la Wallonie. Il collabore ainsi avec un panel varié d'organismes et d'experts depuis plusieurs années à différents projets qui permettent au secteur une meilleure prise en compte de la durabilité.

Parmi ses partenaires privilégiés dans la mise en œuvre d'actions favorisant un développement touristique équilibré au niveau social, environnemental et économique, la Fédération des Parcs naturels de Wallonie s'est vite imposée. Les territoires intrinsèquement « nature » qu'elle représente, constitués pour une large part de localités touristiques, et ses préoccupations en matière de durabilité rejoignant celles du CGT, en ont fait un allié évident.

Les principes fondamentaux à la mise en place d'un développement touristique durable sont : la nécessité d'élaborer une stratégie ; l'intégration des communautés locales au projet dès le début des travaux ; une communication claire entre tous les acteurs et intervenants prenant part au projet ; la mise en place de critères de suivi et d'indicateurs de réussite du projet. En intégrant ces principes, on augmente considérablement ses chances de répondre aux véritables besoins d'une communauté tout en effectuant un développement durable viable et préservant ainsi l'écosystème récepteur.

En 2018, sur base de divers travaux européens et wallons menés pour encadrer l'élaboration de stratégies de développement touristique, le CGT et la Fédération des Parcs naturels de Wallonie ont formalisé leur volonté commune de préparer et d'accompagner les territoires protégés wallons à la mise en œuvre de la « Charte Européenne du Tourisme Durable » sur le constat de l'intérêt pour les opérateurs de disposer d'un cadre de développement à l'indispensable planification de leurs actions. Il s'est agi, en soutenant la mise en œuvre de cette méthodologie, de permettre l'instauration d'une gestion durable des activités touristiques.

Un vaste travail d'identification d'indicateurs de suivi a ainsi été mené, avec la collaboration de la Haute Ecole Robert Schuman et Gembloux Agro-Bio Tech, s'inscrivant dans la mise en place globale par le CGT d'un travail en profondeur sur le développement d'indicateurs « durables » de monitoring du développement touristique wallon.

Une série de recommandations et de bonnes pratiques sont venues compléter les outils développés pour constituer ce guide auquel nous sommes très heureux d'avoir contribué, convaincus de son utilité pour accompagner les opérateurs dans le développement d'un tourisme wallon équilibré et responsable.

*« Le meilleur moment pour planter un arbre, c'était il y a 20 ans.
Le deuxième meilleur moment, c'est maintenant. » Proverbe chinois*

Commissariat général au Tourisme

SOMMAIRE



Introduction générale
Page 11



Recommandations et conseils
pour l'intégration d'une plus
grande durabilité dans le
développement touristique
d'un site, d'un établissement
touristique, ou d'un territoire.

Page 19



Des bonnes
pratiques
dont s'inspirer

Page 29

LISTE DES ACRONYMES.....	9
INTRODUCTION GÉNÉRALE	11
Comment ce guide est-il organisé?.....	13
C'est quoi le tourisme durable?.....	14
Pourquoi développer le tourisme durable sur son territoire?	15
Un guide pour se mettre en action et pour structurer son projet	16
À quelle échelle territoriale travaille-t-on?	18
RECOMMANDATIONS ET CONSEILS POUR L'INTÉGRATION D'UNE PLUS GRANDE DURABILITÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'UN SITE, D'UN ÉTABLISSEMENT TOURISTIQUE OU D'UN TERRITOIRE.....	19
Les trois niveaux d'intégration possibles du tourisme durable.....	20
Comment se constituer un set d'indicateurs pour suivre la mise en œuvre et les résultats de ses actions?	25
Présentation du tableau de bord des indicateurs	26
DES BONNES PRATIQUES DONT S'INSPIRER	29
A. Comment agir sur les enjeux économiques?.....	30
B. Comment agir sur les enjeux environnementaux?	38
C. Comment agir sur les enjeux sociaux?.....	47
D. Comment mettre en place une gestion des flux touristiques	54
E. Comment promouvoir les pratiques de tourisme durable et réaliser de la sensibilisation sur la thématique	63
BIBLIOGRAPHIE	69



ANNEXE 1. Tableau des fiches Indicateurs prioritaires consultables en ligne

N°	Thématique(s)	Nom de l'indicateur
1	Enjeux économiques	Emplois directs liés au tourisme
2	Enjeux économiques	Pourcentage d'emplois durables dans le tourisme au niveau local
3	Enjeux économiques	Proportion de produits plus durables
4	Enjeux économiques	Nombre de circuits de promenade balisés ou référencés
5	Les enjeux environnementaux (patrimoine naturel) & Les enjeux sociaux	Proportion de sites naturels et/ou culturels sensibles/menacés ouverts au tourisme faisant l'objet d'un plan de gestion des flux touristiques
6	Les enjeux environnementaux (patrimoine naturel) & Les enjeux sociaux	Proportion de sites naturels et/ou culturels sensibles/menacés ouverts au tourisme bénéficiant d'un plan d'action de mesures correctives en cas d'impact négatif
7	Les enjeux environnementaux (patrimoine naturel)	Nombre de sites naturels à accès payant pour lesquels un pourcentage des retombées économiques du tourisme est prélevé pour l'entretien/ le financement des actions de protection du patrimoine naturel
8	Les enjeux environnementaux (hors patrimoine naturel)	Proportion d'établissements touristiques labellisés Clef Verte
9	Les enjeux environnementaux (hors patrimoine naturel)	Proportion d'établissements touristiques labellisés Ecolabel
10	Les enjeux environnementaux (hors patrimoine naturel)	Proportion d'établissements touristiques labellisés Bienvenue Vélo
11	Les enjeux environnementaux (hors patrimoine naturel)	Proportion d'acteurs touristiques mettant en place des projets visant à favoriser l'usage d'une mobilité douce par les touristes durant leur séjour et pour se rendre à destination
12	Les enjeux sociaux	Existence d'un organe de co-construction/consultation permanent dans lequel la composition des membres représentant les trois piliers du développement durable est équilibrée
13	Les enjeux sociaux	Evolution du taux de participation aux séances de co-construction/consultation
14	Les enjeux sociaux	Nombre d'actions de communication visant à sensibiliser les visiteurs au respect de la qualité de vie des habitants
15	Les enjeux sociaux	Possibilité pour une personne à besoin spécifique (pour les 7 catégories) de trouver un logement, une attraction, une balade et un établissement Horeca sur la destination
16	Les enjeux sociaux	Présence d'établissements et d'activités touristiques certifiés Access-i
17	Les enjeux sociaux	Pourcentage d'attractions touristiques accessibles aux personnes à mobilité réduite et autres personnes à besoins spécifiques
18	Les enjeux sociaux	Nombre de nuitées dans des séjours d'inclusion sociale
19	Les enjeux sociaux	Nombre de sites culturels à accès payant pour lesquels un pourcentage des retombées économiques du tourisme est prélevé pour l'entretien/ le financement des actions de protection du patrimoine culturel
20	Promotion du tourisme durable et sensibilisation	Nombre et longueur des sentiers didactiques
21	Promotion du tourisme durable et sensibilisation	Existence de formations annuelles des opérateurs touristiques au développement durable (amélioration des performances et accompagnement des visiteurs)
22	Promotion du tourisme durable et sensibilisation	Pourcentage de participants à ces formations



ANNEXE 2. Tableau des fiches Indicateurs facultatifs consultables en ligne

N°	Thématique(s)	Nom de l'indicateur
1	Enjeux économiques	Existence de dispositifs d'information aux visiteurs sur l'offre de produits et services locaux
2	Enjeux économiques	Nombre de points de vente en circuit court sur le territoire
3	Enjeux économiques	Nombre d'établissements labellisés Bistrot de terroir ou Table de Terroir
4	Enjeux économiques	Ventilation sur l'année des activités touristiques proposées
5	Enjeux économiques & Promotion du tourisme durable et sensibilisation	Nombre d'activités, événements, voyages organisés incluant des moments d'immersion
6	Enjeux économiques	Nombre de partenariats avec des acteurs de secteurs différents
7	Enjeux économiques	Nombre d'établissements pouvant accueillir les cavaliers et leur monture
8	Enjeux économiques	Formations qui renforcent les capacités générales (stratégie touristique, marketing) des opérateurs actifs dans l'accueil touristique
9	Enjeux économiques, sociaux & environnementaux	Mise en réseau entre acteurs du territoire
10	Les enjeux environnementaux (patrimoine naturel)	Nombre d'entreprises touristiques partenaires impliquées dans l'entretien du patrimoine naturel
11	Les enjeux environnementaux (hors patrimoine naturel)	Pourcentage d'acteurs touristiques engagés dans une stratégie d'amélioration interne
12	Les enjeux environnementaux (hors patrimoine naturel)	Nombre d'actions de communication environnementale
13	Les enjeux environnementaux (hors patrimoine naturel)	Nombre d'actions de communication aux visiteurs sur la possibilité de rejoindre et d'explorer le territoire en mobilité douce
14	Les enjeux environnementaux (hors patrimoine naturel)	Nombre de circuits touristiques axés sur l'intermodalité, c'est-à-dire combinant différents modes de transport doux
15	Les enjeux environnementaux (patrimoine naturel)	Nombre d'événements organisés et chiffres de fréquentation des activités bénévoles d'entretien des sites protégés
16	Les enjeux environnementaux (patrimoine naturel)	Nombre d'actions de communication aux visiteurs mises en place en vue de collecter des dons pour la conservation de la nature du territoire
17	Les enjeux environnementaux (patrimoine naturel), sociaux et économiques	Nombre de guides, culturels ou nature, bénévoles et salariés, actifs sur le territoire
18	Les enjeux sociaux	Nombre d'entreprises d'économie sociale impliquées dans le développement touristique du territoire
19	Les enjeux sociaux	Nombre de collaborations au-delà des frontières du territoire, notamment transfrontalières
20	Enjeux sociaux, économiques & environnementaux	Nombre d'activités de mise en réseau
21	Les enjeux sociaux	Existence de canaux d'information spécifiques entre les habitants et les opérateurs touristiques porteurs de la stratégie touristique
22	Les enjeux sociaux	Nombre d'activités touristiques répondant aux besoins de la population locale au niveau culturel, patrimonial ...
23	Les enjeux sociaux	Pourcentage des chambres des établissements touristiques accessibles aux personnes à besoins spécifiques

Table des Annexes

TÉLÉCHARGEZ LES ANNEXES SUR:
www.parcsnaturelsdewallonie.be
(DANS LA RUBRIQUE TOURISME DURABLE).



N°	Thématique(s)	Nom de l'indicateur
24	Les enjeux sociaux	Nombre de nuitées dans des séjours à des fins pédagogiques
25	Les enjeux sociaux	Equilibre de genre parmi les employés des entreprises touristiques
26	Les enjeux sociaux	Equilibre de genre dans la direction des entreprises touristiques
27	Les enjeux sociaux	Proportion des emplois touristiques réservés à des postes en inclusivité
28	Les enjeux sociaux	Nombre d'activités récréatives qui répondent aux besoins de santé et de bien-être des visiteurs, notamment en créant des partenariats avec des acteurs de la santé
29	Les enjeux sociaux	Pourcentage d'événements touristiques axés sur la culture et le patrimoine local
30	Gestion des flux touristiques	Pourcentage des sites touristiques soumis à un plan de gestion des flux touristiques
31	Gestion des flux touristiques	Nombre de visiteurs sur les sites soumis à un plan de gestion des flux touristiques
32	Gestion des flux touristiques	Degré de satisfaction des visiteurs sur les sites soumis à un plan de gestion des flux touristiques
33	Promotion du tourisme durable & Sensibilisation	Nombre d'activités touristiques sensibilisant aux enjeux de conservation de la nature
34	Promotion du tourisme durable & Sensibilisation	Nombre d'activités touristiques où des naturalistes interviennent pour faire comprendre le rôle des aires protégées
35	Promotion du tourisme durable & Sensibilisation	Nombre d'actions de communication visant à sensibiliser au respect de la biodiversité
36	Promotion du tourisme durable & Sensibilisation	Nombre d'actions de communication et d'activités touristiques incluant de la sensibilisation / communication à l'importance de la culture et du développement socio-économique local
37	Promotion du tourisme durable & Sensibilisation	Nombre d'actions de communication visant à informer les parties prenantes, habitants et touristes des actions et des résultats de la stratégie de tourisme durable
38	Gestion des flux touristiques & Les enjeux sociaux	Pourcentage de résidents satisfaits du tourisme dans la destination (par mois/saison)

ANNEXE 3. État des lieux et diagnostic du territoire

ANNEXE 4. Évaluation de l'efficacité de la stratégie de tourisme durable, du plan de gestion global, de l'efficacité du système de management et des réponses mises en oeuvre pour contrer les impacts négatifs identifiés.



TÉLÉCHARGEZ LES ANNEXES SUR:
www.parcsnaturelsdewallonie.be
(DANS LA RUBRIQUE TOURISME DURABLE).



LISTE DES ACRONYMES



ASBL	Association sans but lucratif
CAB	Club Alpin Belge
CETD	Charte Européenne du Tourisme Durable
CGT	Commissariat général au Tourisme
DNF	Département de la Nature et des Forêts
ETIS	European Tourism Indicator System
GAL	Groupe d'Action Locale
IUCN	International Union for Conservation of Nature
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KBF	Klim-en Bergsportfederatie
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
ONU	Organisation des Nations Unies
OWT	Observatoire wallon du Tourisme
SF-MST	Statistical Framework for Measuring the Sustainability of Tourism
TEC	Transport En Commun (nom commercial de l'Opérateur de transport de Wallonie)
WTO	World Tourism Organization

Introduction générale





INTRODUCTION GÉNÉRALE

La Wallonie recèle une grande richesse en matière de patrimoines naturels et culturels qui sont les deux piliers de son développement touristique. Au-delà de la nécessité de préserver à long terme ces précieuses ressources touristiques, le contexte de crises environnementales, sanitaires et économiques que nous traversons, mais aussi les images de « surtourisme » qui nous viennent de l'étranger, nous poussent à repenser la manière d'envisager le développement touristique de nos territoires. Ces changements, qui sont déjà en cours, nécessitent d'intégrer progressivement à nos pratiques une vision plus systémique du tourisme à l'échelle territoriale : celle d'un tourisme local indissociable, et devant donc tenir compte, des enjeux mondiaux et locaux en termes d'économie, des questions sociales, de conservation de la nature et d'environnement.

L'objectif poursuivi au travers de ce guide est d'accompagner cette période de transition en fournissant des recommandations, des outils et des conseils aux opérateurs touristiques actifs à l'échelle d'un site ou d'un établissement touristique ou encore actifs à l'échelle d'un territoire (par exemple celui d'un parc national¹, d'un parc naturel², d'un massif forestier³ ou d'une maison du tourisme⁴), que ceux-ci souhaitent se lancer dans la démarche en douceur, en implémentant quelques bonnes pratiques en matière de tourisme durable, ou qu'ils aient la volonté de développer un plan d'action dédié, voire une stratégie touristique durable. Il a aussi été conçu comme guide pour les organismes, tels que les parcs naturels, les parcs nationaux et les associations nature, désireux d'accompagner la mise en tourisme de sites naturels riches en biodiversité ou de mettre en œuvre la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD). Chacun de ces acteurs trouvera ici toute une série de bonnes pratiques inspirantes, en matière d'objectifs, d'actions ou d'indicateurs de réalisation et de résultat, classées par thématique.

Ce guide a été conçu de manière à pouvoir être facilement pris en main et a été pensé pour être utilisable à n'importe quelle échelle territoriale et pour tout type de territoire.

L'objectif d'en faire un outil opérationnel est loin d'être simple. La thématique du tourisme durable est en effet complexe car elle concerne de multiples sous-thématiques connectées les unes

aux autres. Elle influence et est influencée par de nombreux paramètres qui peuvent être envisagés à plusieurs niveaux dans l'espace et dans le temps. Pour le développer, nous avons mobilisé divers travaux très précieux réalisés au niveau international. Notre première base de travail s'est ainsi construite en croisant les éléments principaux de la « Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés » publiée en 2002 par Euro-parc, la Fédération européenne des espaces protégés, avec de nombreux éléments issus de l'ouvrage « Gestion du tourisme et des visiteurs dans les aires protégées⁵ : lignes directrices pour la durabilité » publié en 2019 par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN). Les outils développés dans le cadre d'ETIS (European Tourism Indicator System) par la Commission européenne, créés dans le but d'aider les destinations à mesurer leurs performances en matière de tourisme durable et, plus récemment, le « Statistical Framework for Measuring the Sustainability of Tourism » (SF-MST), de l'Organisation Mondiale du Tourisme, ont également largement nourri notre document.

Ce guide a pour intention de donner des pistes et d'être le point de départ d'une réflexion d'amélioration de ses pratiques en matière de développement touristique durable, que l'on soit au début de la réflexion ou déjà engagé dans cette voie. Une telle approche est nouvelle et elle devra pour être efficace être mise à l'épreuve des différentes réalités territoriales de la Wallonie et adaptée aux réalités locales.

¹ Définition d'un parc national selon l'IUCN : « Vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales. »

² Définition d'un parc naturel selon la Loi sur la Conservation de la Nature de la Wallonie : « Un parc naturel est un territoire soumis [...] à des mesures ayant pour but de conserver le caractère, la diversité et les valeurs scientifiques de l'environnement, la flore et la faune indigènes ainsi que la pureté de l'air et des eaux et d'assurer la conservation de la qualité des sols. »

³ On entend ici par « massif forestier » ceux qui sont valorisés dans le cadre du projet « Les Forêts d'Ardenne » dont l'objectif est de développer le tourisme au sein des massifs forestiers wallons.

⁴ Maison du tourisme : groupement de communes qui a pour missions l'organisation, la professionnalisation et la coordination de l'information touristique du territoire ; le développement et l'animation territoriale ; le développement de projets touristiques et l'ingénierie ; le développement et la structuration de produits touristiques et la promotion touristique.

⁵ Définition d'une aire protégée selon l'IUCN : « Un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux ou autres, afin de favoriser la conservation à long terme de la nature et des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui y sont liés. »

INTRODUCTION GÉNÉRALE

COMMENT CE GUIDE EST-IL ORGANISÉ ?

La première partie du guide présente les fondements du tourisme durable, replace ce concept dans son contexte et expose les objectifs et lignes directrices qui ont guidé la réalisation de ce document.

La seconde aborde les trois niveaux d'intégration possibles du tourisme durable (qu'elle soit prévue à l'échelle d'un site, d'un établissement touristique ou d'un territoire), allant de la mise en place d'actions ponctuelles en matière de tourisme durable à la définition d'une stratégie touristique durable. Elle traite aussi de l'im-

portance d'une bonne structure, d'une bonne gestion de projet et du choix des indicateurs de réalisation et de résultat. Un outil vous y est également proposé pour pouvoir vous assurer de l'équilibre entre le nombre d'actions menées dans chacun des trois enjeux principaux du développement durable, à savoir l'économie, l'environnement et le social. Il revient au porteur de projet de s'assurer de convenir collégalement, entre parties prenantes du projet, des actions prioritaires à réaliser pour le garantir.

Enfin, dans la troisième partie, nous vous proposons une série de bonnes pratiques en matière de définition d'objectifs, d'actions et d'indicateurs. Ceci afin d'amener les opérateurs touristiques à saisir les opportunités et à tenir compte des limites que représentent les enjeux économiques, de conservation de la nature, environnementaux et sociaux, locaux et mondiaux.

Par exemple, vous y trouverez des idées d'objectifs et d'actions pour que votre projet touristique :

- Contribue davantage à la résilience de l'économie et du secteur touristique à l'échelle locale ;
- Maximise les retombées économiques pour la communauté locale ;
- Ait un impact limité sur les milieux naturels et forestiers sensibles, ainsi qu'au niveau environnemental au sens large ;
- Génère des plus-values en matière de conservation de la nature ;
- Incite d'autres acteurs touristiques du territoire à entrer dans une démarche environnementale ;
- Soit le moins possible confronté à des oppositions et puisse se développer en tenant compte des aspirations et limites des parties prenantes ;
- Permette la préservation et l'amélioration de la qualité de vie des habitants ;
- Soit porteur d'inclusion sociale, à la fois vis-à-vis des travailleurs mais également vis-à-vis des visiteurs et des habitants ;
- Appuie la préservation et la promotion du patrimoine culturel local.

Cette partie est organisée selon les différentes catégories d'enjeux du tourisme durable. L'objectif est de donner des pistes d'actions (qu'on appellera également bonnes pratiques) pour chacun de ces enjeux.

Les 5 enjeux identifiés sont les suivants :

- **Les enjeux économiques ;**
- **Les enjeux environnementaux ;**
- **Les enjeux sociaux ;**
- **Ainsi que deux enjeux transversaux ;**
 - **La gestion des flux touristiques ;**
 - **La promotion des pratiques de tourisme durable et la sensibilisation.**



Les différentes actions proposées sont assorties d'indicateurs de réalisation et/ou de résultat qui permettent de suivre leur degré de mise en œuvre et/ou l'atteinte des résultats. L'ensemble des indicateurs prioritaires est repris en *annexe 1*. Des indicateurs facultatifs, repris en *annexe 2*, sont également proposés pour certaines actions pour celles et ceux qui souhaitent aller plus loin. Les annexes sont téléchargeables sur le site internet : www.parcsnaturelsdewallonie.be (dans la rubrique Tourisme durable).

INTRODUCTION GÉNÉRALE

C'EST QUOI LE TOURISME DURABLE ?

La notion de tourisme durable est directement dérivée de celle du développement durable.

Le **développement durable** est un concept qui est apparu en 1987 dans un contexte de prise de conscience progressive, à partir des années 1970, des limites environnementales (limites écologiques planétaires) et sociales au développement économique de la société occidentale qui était considéré jusqu'alors comme étant potentiellement infini. Le « développement durable » avait alors été défini comme : « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Il s'agit d'une vision d'un développement se faisant en respectant un équilibre **entre trois éléments essentiels à la bonne santé de nos sociétés et des individus qui les composent** : la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement. Le diagramme présenté à la Figure 1 est très souvent utilisé pour illustrer l'interdépendance entre ces trois éléments et a contribué à la popularité du concept.

Lors du Sommet de la terre, organisé par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1992, la notion de tourisme durable a été adoptée et a été déclinée en un premier plan d'action, intitulé Agenda 21, déclinable à l'échelle locale.

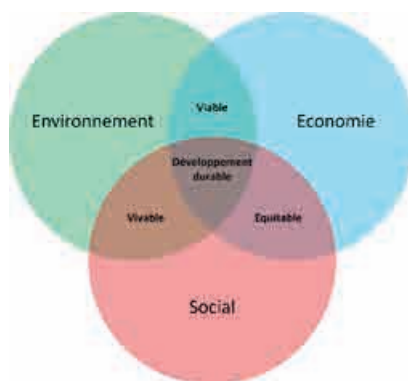


Figure 1. Diagramme de Venn du développement durable

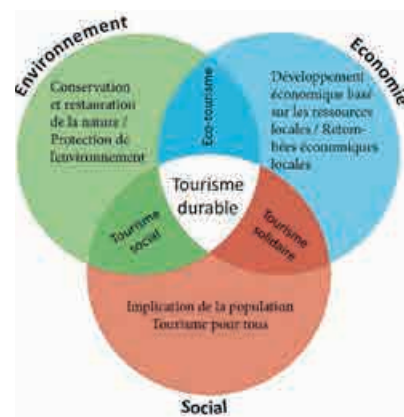


Figure 3. Diagramme de Venn du développement durable appliqué au tourisme durable

Un nouveau programme d'actions, intitulé Agenda 2030 et décliné en 17 objectifs (les Objectifs de Développement Durable ou ODD, Figure 2), a ensuite été adopté en 2015 par l'ONU. Pour plus d'informations : www.un.org.

Découlant de cette définition du développement durable, le tourisme durable est dès lors un tourisme dont les impacts ne sont pas de nature à compromettre le développement futur du territoire dans ses différentes composantes : environnementales, économiques, sociales (Figure 3). C'est aussi un tourisme qui, à l'inverse, peut même impacter positivement ces trois composantes, et les trois simultanément s'il est bien pensé.



Figure 2. Les 17 Objectifs de Développement Durable

⁶ La notion est définie pour la première fois en 1987 dans le rapport «Notre Avenir à Tous», dit rapport Brundtland, de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

POURQUOI DÉVELOPPER LE TOURISME DURABLE SUR SON TERRITOIRE ?

Le développement du tourisme durable sur un territoire présente de nombreux avantages, à la fois pour la conservation de la nature, pour l'environnement, mais également pour l'économie, le patrimoine culturel et la population. Voici quelques arguments en sa faveur :

Préservation et restauration de l'environnement et de la biodiversité

- Le tourisme durable se développe en se basant notamment sur les ressources naturelles du territoire et en minimisant les impacts négatifs sur les habitats naturels, les espèces et l'environnement à l'échelle locale, ce qui permet ce faisant d'attirer davantage de visiteurs à long terme et de maintenir l'attractivité touristique du territoire.
- C'est également un tourisme qui vise à réduire son empreinte climatique en privilégiant les modes de transport doux, que ce soit vers la destination ou au sein de celle-ci.
- Un tourisme durable permet aussi, s'il est bien pensé, de générer des plus-values au niveau de la conservation de la nature du territoire.

Soutien à l'économie locale et augmentation de sa résilience

- Le tourisme durable est un tourisme qui vise à maximiser les avantages économiques pour la communauté locale tout en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement et la qualité de vie des habitants. Il s'appuie sur la création d'emplois locaux dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, des activités de loisirs et de l'artisanat afin de stimuler l'économie locale, de réduire le chômage et d'améliorer les conditions de vie des habitants.
- Il permet une diversification économique, ainsi qu'une diversification dans le secteur touristique lui-même, en créant de nouvelles sources de revenus, et réduit la dépendance à l'égard d'une seule industrie, d'un seul secteur économique ou d'une seule activité touristique⁷, ce qui rend l'économie et le secteur touristique plus résilients aux chocs externes.

Intégration des questions sociales et culturelles

- Au niveau social, il s'agit d'un tourisme adapté aux spécificités du territoire et aux aspirations de sa population.
- Outre des dimensions liées à la cohésion sociale et au bien-être collectif, il comprend également des aspects de sauvegarde et de mise en valeur des patrimoines matériels (architecturaux et paysagers) et immatériels (cultures, savoir-faire et productions locales) du territoire.
- Il favorise la participation et l'implication des populations locales dans la planification et la gestion du tourisme. En intégrant les opinions et les besoins des habitants, on promeut un développement touristique qui répond véritablement aux attentes et aux priorités des populations locales et renforce la cohésion sociale.
- Enfin, un volet important de cette thématique concerne l'inclusion sociale, à la fois vis-à-vis des travailleurs mais également vis-à-vis des visiteurs, en travaillant à l'inclusion des publics vulnérables, souvent ignorés des offres touristiques, tels que les personnes à besoins spécifiques et les publics précarisés.

Sensibilisation et éducation

- Le tourisme durable offre des opportunités d'éducation et de sensibilisation en mettant en avant les enjeux environnementaux, sociaux, culturels et économiques du territoire et la nécessité d'une approche équilibrée entre eux pour un développement soutenable à long terme.
- Mais, au-delà de cela, il vise aussi à offrir des expériences immersives de haute qualité aux touristes autour de ces thématiques. Par exemple en proposant des activités les amenant à participer à des missions de conservation de la nature captivantes telles que des programmes de suivi d'espèces phares, ou en développant des programmes de sciences citoyennes adaptées à ce public touristique. L'objectif est alors que les touristes ressortent de leur séjour en étant, de par leur vécu, empreints de ces enjeux et de l'importance de se tourner vers les Objectifs de Développement Durable et d'opter à long terme pour un tourisme durable.



Le développement d'un tourisme durable contribue à développer un tourisme plus résilient à long terme.

⁷ Activité touristique : activité dont les revenus sont tirés principalement de touristes, en séjour ou excursionnistes.

UN GUIDE POUR SE METTRE EN ACTION ET POUR STRUCTURER SON PROJET

Ce guide s'adresse à tout organisme cherchant à intégrer progressivement à sa vision ou à son projet les éléments constitutifs d'un tourisme durable, et ce, quel que soit son niveau de connaissance initial en la matière et/ou les moyens dont il dispose. Il a donc été conçu de manière à pouvoir facilement être utilisé pour y piocher, dans un premier temps, quelques idées intéressantes et faciles à mettre en œuvre dans diverses thématiques. Et, une fois le moment venu, pour se lancer de façon plus ambitieuse en adoptant, à l'aide des nombreux conseils, recommandations et bonnes pratiques qui y sont distillés, un plan d'action dédié, voire une stratégie touristique durable.

Pour proposer simultanément, dans un seul guide, ces différentes possibilités en matière de niveaux d'intégration du tourisme durable (présentées plus en détail page 19 à la section « Recommandations et conseils pour l'intégration d'une plus grande durabilité dans le développement touristique d'un site, d'un établissement touristique ou d'un territoire »), nous avons croisé entre elles deux approches fort différentes. D'une part, celle adoptée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN étant son acronyme en anglais) dans sa publication « Gestion du tourisme et des visiteurs dans les aires protégées : Lignes directrices pour la durabilité » publiée en 2019, qui consiste à inviter les acteurs touristiques à se mettre en action au travers d'exemples inspirants et d'une série de bonnes pratiques en matière de tourisme durable, structurés autour de grandes lignes directrices. D'autre part, celle de la Charte Européenne du Tourisme Durable (voir page 17), développée par Europarc, la Fédération des Espaces protégés européens, basée sur l'idée d'inviter les acteurs touristiques à s'engager, au travers d'un processus de reconnaissance pluriannuel, dans une démarche d'amélioration continue, inscrite elle-même dans une stratégie de développement touristique durable nécessairement co-construite avec l'ensemble des parties prenantes.

Notre objectif final étant de développer un outil opérationnel, directement exploitable par les organismes intéressés, nous sommes partis sur l'idée développée par l'IUCN de structurer le guide autour de nombreux exemples de bonnes pratiques, ici adaptés aux réalités wallonnes, ainsi que de conseils pour leur mise en œuvre. Nous y avons cependant greffé des indicateurs prioritaires et facultatifs, permettant de suivre la mise en œuvre et de mesurer les résultats des actions choisies. Environ un quart de ces indicateurs sont dérivés d'indicateurs du cadre ETIS (European Tourism Indicator System) développé par la Commission européenne en 2016. Si d'autres sont issus de la publication de 2004 de l'Organisation Mondiale du Tourisme « *Indicators of Sustainable Development for Tourism Destinations: A Guidebook* », ou encore de la publication plus récente de ce même organisme international « *Statistical Framework for Measuring the Sustainability of Tourism* » (SF-MST), la grande majorité des indicateurs a cependant été développée dans le cadre de ce guide, afin de proposer un set d'indicateurs le plus opérationnel possible. Afin d'inciter en parallèle au développement d'une vision stratégique en matière de développement touristique durable, nous y avons ajouté des recommandations et conseils pour développer un plan d'action dédié, voire une stratégie touristique durable.



Nous proposons également un outil, le tableau de bord de gestion de projet, qui permet de suivre les résultats des actions mises en œuvre et de s'assurer de l'équilibre entre plusieurs grandes thématiques, tout en ayant une vue d'ensemble de l'évolution du projet et des perspectives possibles.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

En outre, les 5 lignes directrices et les 10 sujets clés de la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD) ont servi de fil rouge lors de l'élaboration de ce document. En effet, l'objectif de celui-ci est également de servir d'outil facilitant la mise en œuvre de la CETD sur le territoire des sites protégés wallons⁸. Pour faciliter la lecture et la gestion de projet, nous avons cependant classé les sujets clés de la CETD, et du coup les bonnes pratiques et les indicateurs qui en découlent, en grandes thématiques plus facilement identifiables. Une correspondance avec les sujets clés de la CETD est à chaque fois renseignée dans les fiches indicateur présentes en annexes.

La Charte Européenne du Tourisme Durable

En 1995, la Fédération des Espaces protégés européens (Europarc) a développé un outil de reconnaissance appelé « Charte Européenne du Tourisme Durable », qui a pour vocation d'inciter les espaces protégés européens comme les parcs nationaux ou les parcs naturels à s'engager significativement vers un développement touristique durable. Cette Charte propose une mobilisation des acteurs d'un territoire autour de la co-construction d'une stratégie de développement touristique visant l'amélioration et la durabilité des pratiques.

Concrètement, les acteurs touristiques, après un processus de diagnostic et d'identification des enjeux liés au territoire, définissent, avec les autres parties prenantes du territoire, une stratégie touristique comprenant la réalisation d'actions très concrètes visant l'amélioration continue de leurs pratiques en matière de durabilité.

Cette stratégie doit suivre les 5 lignes directrices suivantes :

1. Priorité donnée à la protection ;
2. Contribution au développement durable ;
3. Engagement de toutes les parties prenantes ;
4. Planification efficace du tourisme durable ;
5. Recherche d'une amélioration continue.

Elle doit aussi couvrir ces 10 sujets clés (qui sont déclinés en actions-clés) :

- Protection des paysages, de la biodiversité et du patrimoine culturel de valeur ;
- Soutien à la protection par le tourisme ;
- Réduction de l'empreinte carbone, de la pollution et du gaspillage des ressources ;
- Garantie d'un accès sûr (y compris d'un point de vue inclusion sociale), des installations de qualité et des expériences spéciales dans l'espace protégé, à disposition de tous les visiteurs ;
- Communication efficace sur l'espace protégé auprès des visiteurs ;
- Garantir la cohésion sociale ;
- Renforcer la prospérité au sein de la communauté locale ;
- Proposer des formations et du renforcement des capacités ;
- Suivi des performances et des impacts du tourisme ;
- Communication sur les actions et engagement dans la Charte.

L'originalité de la démarche est qu'elle permet aux acteurs de définir eux-mêmes une stratégie pour leur territoire et de la mettre en œuvre en s'engageant de manière collective et individuelle à réaliser des actions.

Cette démarche s'appuie sur un partenariat étroit entre les gestionnaires d'espaces protégés, les organismes institutionnels, les prestataires touristiques, les tours opérateurs et les acteurs locaux.

Plus d'informations : www.europarc.org

⁸ Les sites protégés en Wallonie sont : les réserves naturelles domaniales et agréées (RND et RNA), les réserves forestières (RF), les zones humides d'intérêt biologique (ZHIB), les cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS) et les réserves intégrales en forêt (RIF).

INTRODUCTION GÉNÉRALE

A QUELLE ÉCHELLE TERRITORIALE TRAVAILLE-T-ON ?

Dans le document, le mot “territoire” sera utilisé à la fois pour désigner un territoire dont l’attractivité touristique repose en majeure partie sur son patrimoine naturel ou sur d’autres éléments, culturels ou patrimoniaux par exemple.


La taille du territoire visé peut aller de celle d’un site ou d’un établissement touristique à celle d’un territoire pluri-communal. Mais dans tous les cas, le périmètre du projet doit être clair pour tout le monde et doit permettre de mettre en œuvre des actions collectives qui impliquent les différentes parties prenantes pour avoir un effet de levier sur une ou plusieurs composantes du secteur touristique.

Comme nous l’avons vu précédemment, développer le tourisme durable dans un périmètre qui dépasse celui d’un site ou d’un établissement touristique unique demande une implication et une mobilisation des acteurs locaux. Il est dès lors important de pouvoir mener ces actions de manière coordonnée. Cette coordination peut être menée selon les territoires par des acteurs différents dont l’objectif sera de rassembler l’ensemble des parties prenantes et de donner l’élan nécessaire à leur mise en mouvement.

Ce guide peut également être utilisé pour accompagner le développement touristique de sites, établissements ou territoires situés dans des régions plus urbanisées.

En effet, les principes restent les mêmes et devront être adaptés aux réalités locales.





Recommandations et conseils
pour l'intégration d'une plus grande
durabilité dans le développement
touristique d'un site,
d'un établissement touristique
ou d'un territoire





RECOMMANDATIONS ET CONSEILS POUR L'INTÉGRATION D'UNE PLUS GRANDE DURABILITÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'UN SITE, D'UN ÉTABLISSEMENT TOURISTIQUE OU D'UN TERRITOIRE

LES TROIS NIVEAUX D'INTÉGRATION POSSIBLES DU TOURISME DURABLE

Il existe plusieurs niveaux d'intégration possibles du tourisme durable, que ce soit à l'échelle d'un site ou d'un établissement touristique, ou encore à l'échelle d'un territoire.

LE PREMIER NIVEAU

« LE NIVEAU DE LA DIVERSIFICATION »

Ce niveau concerne les acteurs qui souhaitent intégrer de la durabilité dans le développement touristique de leur site ou de leur établissement touristique ou de leur territoire, mais qui n'ont pour l'instant pas le temps et/ou la possibilité de développer un plan d'action ou une stratégie dédiée.

Il englobe deux types d'intégration ponctuelle d'actions en matière de tourisme durable :

- L'ajout de 2-3 actions de tourisme durable à un projet touristique plus large qui ne vise lui-même pas spécifiquement le développement d'un tourisme durable ;
- La mise en œuvre de 2-3 actions de tourisme durable de manière isolée, que ce soit à l'échelle d'un territoire ou à l'échelle d'un site ou d'un établissement touristique, sans que ces actions fassent partie d'un projet plus large.

Si vous vous reconnaissez dans cette description, il vous suffit de sélectionner dans la section « *Des bonnes pratiques dont s'inspirer* » (page 29), la ou les action(s) qui vous inspire(nt) et que vous aimeriez mettre en œuvre. Le tout est de veiller à ce qu'il y ait, entre les actions choisies, un équilibre entre les 3 grands enjeux du développement durable. Idéalement, le choix final de la ou des actions à mettre en œuvre se fera le plus possible en concertation avec les différents acteurs concernés par votre projet touristique.

LE SECOND NIVEAU

« LE NIVEAU DE LA TRANSITION »

Si développer des actions ponctuelles est toujours intéressant, penser globalement la stratégie de développement durable de son projet touristique est plus efficient sur le moyen et le long terme. Cela est d'autant plus utile quand on sort du périmètre d'un site ou d'un établissement touristique unique pour se concentrer sur le développement touristique d'un territoire, que ce soit celui d'une commune ou d'un territoire plus vaste comme celui d'un parc naturel ou d'un parc national. Une stratégie aura également des impacts bien plus importants sur le territoire en impliquant un grand nombre d'acteurs qui pourront agir chacun à leur échelle et démultiplier ainsi la portée du projet initial.

Comme on le verra plus loin, développer une stratégie touristique durable, bien que fort utile, demande des moyens et du temps, ce qui n'est pas à la portée de tous les acteurs touristiques. C'est pourquoi nous proposons également dans ce document une approche intermédiaire, permettant de développer les bases nécessaires au développement d'une stratégie touristique durable à l'échelle d'un territoire (ou d'un site unique).

RECOMMANDATIONS ET CONSEILS POUR L'INTÉGRATION D'UNE PLUS GRANDE DURABILITÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'UN SITE, D'UN ÉTABLISSEMENT TOURISTIQUE OU D'UN TERRITOIRE

Il s'agit pour ce faire de :

- Développer un plan d'action, c'est-à-dire définir des objectifs clairs et mesurables ainsi qu'un ensemble cohérent d'actions permettant de les atteindre ;
- Se constituer un set d'indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et indicateurs de résultat).

En effet, le cœur d'une stratégie de développement touristique durable repose sur un plan d'action reprenant l'ensemble des objectifs que vous souhaitez atteindre et les actions que vous souhaitez mettre en œuvre pour tendre vers ces objectifs. Celui-ci comprend également, à côté de ces actions de « contenu », des actions de gestion de projet telles que les actions ponctuelles de monitoring.

La définition d'une vision et d'objectifs spécifiques et mesurables

Il s'agit de définir une vision claire pour le tourisme durable sur son territoire (ou sur son site). Cela devrait inclure des objectifs spécifiques et mesurables pour réduire les impacts négatifs du tourisme tout en maximisant les avantages pour les populations locales et la préservation de l'environnement. Les objectifs à prévoir dans tout plan d'action de développement touristique durable se répartissent en différentes catégories d'enjeux. Ces différents enjeux et la manière dont on peut agir sur ceux-ci sont les principaux points développés dans ce guide.

Les objectifs stratégiques et opérationnels qui seront identifiés devront être équilibrés entre les trois enjeux principaux : l'économie, l'environnement et le social. Il faudra déterminer les domaines où les actions auront le plus grand impact et prioriser les objectifs à développer.

L'écriture d'un plan d'action

Sur base des objectifs stratégiques et opérationnels définis préalablement, un plan d'action d'une durée de maximum 5 ans sera rédigé. La durée devra permettre de renouveler à moyen terme ce plan d'action au vu des évolutions rapides du secteur et des moteurs de changement.

Les points importants qu'il faudra garder à l'esprit lors de l'écriture de votre plan d'action sont :

- Ce plan d'action est-il le fruit d'une concertation entre tous les acteurs susceptibles d'être concernés par le développement touristique du territoire (ou du site) ?
- Existe-t-il un comité de pilotage de projet composé de personnes représentatives des différents enjeux développés ?
- Ce comité veille-t-il à ce qu'il y ait un équilibre entre les 3 grands enjeux du développement durable au sein des actions reprises dans le plan d'action ?

La définition des modalités de suivi de la mise en œuvre et des résultats des actions

Il est important de prévoir un suivi régulier de la mise en œuvre et des résultats des actions prévues dans le plan d'action (par exemple tous les ans ou tous les 2 ans), afin de s'assurer de leur bonne réalisation dans les temps impartis.

Si vous souhaitez développer une telle approche intermédiaire, vous trouverez dans la section « *Des bonnes pratiques dont s'inspirer* », page 29, en plus d'un ensemble d'actions dont vous pourrez vous inspirer pour définir votre plan d'action, des exemples d'objectifs à la fois inspirants, clairs dans leur définition et mesurables.

Enfin, vous trouverez, sous la plupart des actions, des suggestions d'indicateurs qui vous permettront de suivre leur mise en œuvre et leurs résultats et de pouvoir, ce faisant, communiquer vers l'extérieur sur les mesures que vous aurez prises en matière de durabilité. Un outil de « tableau de bord des indicateurs » vous est proposé à la page 27, afin de vous aider à garder une vue d'ensemble sur l'état de réalisation des actions et leurs résultats et à diffuser ceux-ci sous une forme visuelle et attrayante.

Il ne s'agit pas encore ici de stratégie touristique durable parce qu'on fait ici l'impasse notamment sur l'« état des lieux et de diagnostic territorial » ainsi que sur l'« évaluation des impacts et l'évaluation ponctuelle globale de la stratégie ». Des étapes qui sont indispensables à l'élaboration d'une stratégie touristique durable complètement aboutie.

Celles-ci peuvent être mises de côté dans les toutes premières étapes de réflexion sur le sujet, lorsque, par exemple, on manque de moyens et qu'on cherche à motiver les partenaires sur les objectifs long terme au travers d'un premier jet d'actions à court ou moyen terme. Elles sont néanmoins nécessaires pour la viabilité et la durabilité du projet à moyen et long terme.

RECOMMANDATIONS ET CONSEILS POUR L'INTÉGRATION D'UNE PLUS GRANDE DURABILITÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'UN SITE, D'UN ÉTABLISSEMENT TOURISTIQUE OU D'UN TERRITOIRE

LE NIVEAU FINAL

« LE NIVEAU DE L'INTÉGRATION COMPLÈTE, VERS UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE DURABLE »

Ce guide ne saurait être complet sans aborder la suite logique du processus, à savoir la mise au point d'une stratégie touristique durable complète. Un tel projet, qui est habituellement plutôt développé à l'échelle d'un territoire plutôt qu'à celle d'un site touristique unique, représente un travail conséquent qui doit être lui aussi élaboré avec l'ensemble des parties prenantes d'un territoire. Il doit s'envisager sur le moyen terme et répondre à une aspiration des principaux acteurs touristiques et autres parties prenantes du territoire, sans quoi, la stratégie risque de rester à l'état d'intention et ne pas avoir d'impacts directs.

Une stratégie de développement touristique durable doit comprendre idéalement quatre étapes, soit deux en plus que celles citées succinctement pour le « niveau de la transition » et qui constituent le cœur de ce guide : une avant et une après celles-ci. Nous vous donnons ci-dessous une présentation succincte de ces 4 étapes, avec ces deux étapes supplémentaires, afin de vous donner une idée globale de leur contenu.

Étape 1 - L'état des lieux et le diagnostic du territoire

Il s'agit de faire un diagnostic, une photographie de l'état initial du territoire sur lequel on souhaite développer (ou réviser) une stratégie touristique durable. **Ce diagnostic portera sur :**

- L'identification des éléments externes et internes qui ont ou peuvent avoir une influence sur votre projet, à savoir le développement du tourisme durable sur votre territoire ;
- L'état des socio-écosystèmes et de l'attractivité touristique ;
- L'impact des pressions identifiées sur la durabilité du tourisme développé sur votre territoire.

Cette phase est détaillée en annexe 3, disponible en téléchargement sur le site internet www.parcsnaturelsdewallonie.be (dans la rubrique Tourisme durable).

Étape 2 - La mise au point de la stratégie

Cette phase reprend les étapes suivantes :

1. La définition des modalités d'élaboration de la stratégie : choix de la coordination, implication des parties prenantes, partenariats

Le choix de la structure porteuse du projet est important. Il faut en effet veiller, autant que possible, à ce que la structure désignée pour cette tâche ait notamment les compétences nécessaires en matière de gestion de projet ainsi qu'en matière de facilitation et co-construction.

La participation et la concertation étant au centre de la démarche du tourisme durable, il est important d'impliquer la population et le reste des parties prenantes sur l'ensemble du processus.

Dès lors, on se posera les questions suivantes :

- La stratégie a-t-elle été co-construite ? Y-a-t-il eu des consultations régulières de toutes les parties prenantes ?
- Y a-t-il eu des choix collectifs posés (groupe de travail des parties prenantes) pour définir les objectifs de la stratégie de développement touristique durable et les actions à mettre en œuvre ?
- Y-a-t-il eu une sélection concertée des ressources touristiques locales à valoriser prioritairement ?
- La répartition des tâches entre les partenaires a-t-elle été réalisée collectivement ?
- Un programme d'actions, valable idéalement pour 5 ans, a-t-il été rédigé entre les partenaires ?

Le partenariat et la coopération avec des territoires aux objectifs similaires ou mettant en œuvre une stratégie de tourisme durable permettra d'améliorer ses pratiques.

On tente donc de répondre aux questions suivantes :

- Existe-t-il une mise en réseau avec des initiatives similaires ainsi qu'avec des organismes touristiques régionaux et nationaux ?
- Est-il prévu de candidater pour que l'aire protégée ou la structure portant la stratégie de tourisme durable devienne membre de la Charte Européenne du Tourisme Durable, et inciter les autres opérateurs touristiques à candidater ?
- Existe-t-il des collaborations avec d'autres territoires ayant des démarches stratégiques similaires (notamment des territoires transfrontaliers) ?

2. La définition d'une vision et d'objectifs spécifiques et mesurables

3. L'écriture d'un plan d'action, valable pour une durée de maximum 5 ans

Les deux dernières étapes de cette phase sont détaillées à la section « le niveau de la transition », page 20.

RECOMMANDATIONS ET CONSEILS POUR L'INTÉGRATION D'UNE PLUS GRANDE DURABILITÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'UN SITE, D'UN ÉTABLISSEMENT TOURISTIQUE OU D'UN TERRITOIRE

Étape 3 - Le monitoring : le suivi de la mise en œuvre et des résultats des actions

Cette phase intervient en cours de mise en œuvre de la stratégie, idéalement tous les ans, voire tous les 2 ans. Ce suivi ou monitoring nécessite d'avoir défini des indicateurs de réalisation et des indicateurs de résultat des actions.

Cette phase est détaillée à la section « le niveau de la transition », page 20.

Étape 4 - L'évaluation des impacts et l'évaluation ponctuelle globale de la stratégie

Cette phase est celle qui intervient au bout des 5 ans de mise en œuvre du plan d'action, voire parfois également à mi-parcours. Elle est également indiquée lors de la révision d'une stratégie touristique. Elle permet d'avoir une évaluation globale du projet de tourisme durable et d'apporter des ajustements si nécessaire. Celui-ci se fait au moyen d'indicateurs spécifiquement destinés à l'évaluation des impacts et à l'évaluation globale de la stratégie. Ils sont la plupart du temps différents des indicateurs destinés au suivi de la réalisation (mise en œuvre) et des résultats des actions du plan d'action. On parlera alors d'indicateurs d'impact et d'indicateurs d'évaluation globale.

Ces deux types d'indicateurs ne sont pas développés dans ce guide, à l'exception de deux indicateurs d'impact qu'il nous semble important et faisable de monitorer même si on se trouve être une petite ou moyenne structure qui n'a pas les moyens et le temps pour le développement d'une stratégie touristique durable complète :

- Le degré de satisfaction des visiteurs sur les sites soumis à un plan de gestion des flux touristiques (*annexe 2*, numéro 32) ;
- Le pourcentage de résidents satisfaits du tourisme dans la destination (par mois/saison) (*annexe 2*, numéro 38).

Cette phase d'évaluation vise à connaître l'impact, positif comme négatif, du plan d'action mis en œuvre sur le territoire, ainsi qu'à dresser le bilan global de la stratégie touristique.

Vous trouverez des exemples d'indicateurs d'impact et d'évaluation globale dans les nombreuses publications et sites web listés dans la partie « bibliographie » de ce guide.

Nous vous invitons, en parallèle de la consultation de ceux-ci, à vous tenir informés des actualités d'Europarc qui organise régulièrement des webinaires et autres sessions d'information sur la thématique du tourisme durable. Ceux-ci accordent très souvent une large place aux projets innovants en matière de monitoring de ses impacts.

Les présentations restent souvent disponibles en ligne par la suite sur leur site web : www.europarc.org.

Pour cela, elle comprend deux parties :

- Une partie évaluation de l'état et des impacts sur l'économie locale, les composantes sociales et environnementales du territoire ;
- Une deuxième partie qui vise à évaluer non seulement l'efficacité de la stratégie de tourisme durable, du plan de gestion global, mais aussi l'efficacité du système de management et des réponses mises en œuvre pour contrer les impacts négatifs identifiés.

Sous-étape 4.1. - L'évaluation de l'état et des impacts sur l'économie locale, les composantes sociales et environnementales du territoire

Cette sous-étape se compose de 4 évaluations différentes :

- Une évaluation de l'évolution (depuis la dernière évaluation) des éléments externes et internes susceptibles d'avoir ou qui ont une influence sur la durabilité du tourisme développé sur votre territoire ;
- Une évaluation de l'état de l'environnement et de la biodiversité et des impacts des pressions identifiées sur ceux-ci ;
- Une évaluation de l'état du contexte socio-économique local et des impacts des pressions identifiées sur ceux-ci ;
- Une évaluation de l'attractivité touristique du territoire.

Celles-ci sont identiques aux étapes présentées en annexe 3, pour la phase d'« Etat des lieux et de diagnostic du territoire ».

RECOMMANDATIONS ET CONSEILS POUR L'INTÉGRATION D'UNE PLUS GRANDE DURABILITÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'UN SITE, D'UN ÉTABLISSEMENT TOURISTIQUE OU D'UN TERRITOIRE

Sous-étape 4.2. - L'évaluation de l'efficacité de la stratégie de tourisme durable, du plan de gestion global, de l'efficacité du système de management et des réponses mises en œuvre pour contrer les impacts négatifs identifiés

Dans les projets de développement de tourisme durable, au vu de la complexité des thématiques qui s'entrecroisent, il est indispensable de prendre du recul, pendant la mise en œuvre du projet (à mi-parcours) ou une fois les 5 ans du projet écoulés, pour évaluer l'efficacité globale dans l'atteinte des objectifs (durabilité du tourisme). Et d'analyser, si ce n'est pas le cas, ce qui pose problème afin d'y remédier et gagner ainsi en efficience.

Cette évaluation doit pouvoir couvrir l'ensemble des facteurs susceptibles d'influer sur l'atteinte des résultats attendus. Ainsi, l'évaluation concernera non seulement l'efficacité de la stratégie de tourisme durable, du plan de gestion global, mais aussi l'efficacité du système de management et des réponses mises en œuvre pour contrer les impacts négatifs identifiés.

Cette sous-étape est détaillée en annexe 4. Cette dernière est téléchargeable sur le site internet www.parcsnaturelsdewallonie.be (dans la rubrique Tourisme durable).

Sous-étape 4.3. - Les lignes directrices transversales aux évaluations

Les questions qui devront guider l'évaluation et qui doivent rester centrales au cours de ce processus d'évaluation sont :

- La stratégie de tourisme durable est-elle efficace, flexible et adaptable ?
- Le plan de gestion des flux touristiques est-il efficace ?
- Le suivi de la planification ; le suivi de la budgétisation ; les évaluations et monitorings réguliers sont-ils pertinents et efficaces ?
- Le système de management est-il efficace ?
- Les compétences « institutionnelles » et des employés en matière de tourisme durable sont-elles suffisantes ?



RECOMMANDATIONS ET CONSEILS POUR L'INTÉGRATION D'UNE PLUS GRANDE DURABILITÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'UN SITE, D'UN ÉTABLISSEMENT TOURISTIQUE OU D'UN TERRITOIRE

COMMENT SE CONSTITUER UN SET D'INDICATEURS POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE ET LES RÉSULTATS DE SES ACTIONS?

Se constituer un tableau de bord composé d'une série d'indicateurs pour suivre la réalisation (mise en œuvre) et les résultats de ses actions sur son site ou son territoire est fondamental. Il n'est pas évident de choisir parmi les indicateurs de suivi potentiels lesquels sont les plus pertinents. Ce choix dépend en effet des objectifs poursuivis et des actions mises en œuvre, mais aussi des possibilités d'obtention ou de collecte de la donnée et du temps ou des moyens dont vous disposez pour cela. Pour vous faciliter le travail, nous vous avons sélectionné, parmi la masse des indicateurs de suivi potentiels, toute une série d'indicateurs que nous jugeons prioritaires (*annexe 1*) ainsi qu'une série d'indicateurs que nous jugeons facultatifs (*annexe 2*). Les *annexes 1 et 2*⁹ reprennent notamment, dans des fiches indicateur et pour chaque indicateur, le producteur de la donnée ou la méthode pour collecter la donnée ainsi qu'une information sur le degré de facilité à collecter la donnée.

Ces deux annexes reprennent à la fois des indicateurs de réalisation (des indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre de l'action) et aussi des indicateurs de résultats (des indicateurs permettant de mesurer le résultat d'une action mise en œuvre) quand cela était possible¹⁰. Voici un exemple permettant d'illustrer la différence entre ces deux types d'indicateurs :

Pour l'action « Organiser des séances de co-construction / consultation régulière de toutes les parties prenantes » :

- Indicateur de réalisation : existence d'un organe de co-construction / consultation permanent dans lequel la composition des membres représentant les trois piliers du développement durable est équilibrée ;
- Indicateur de résultat : évolution du taux de participation aux séances de co-construction / consultation.

Il pourrait être tentant de mettre en place une batterie d'indicateurs pour suivre l'ensemble des actions mises en œuvre sur son territoire. Toutefois, cet exercice s'avère compliqué et chronophage, d'autant plus que plusieurs indicateurs importants ne sont pas disponibles à une échelle territoriale donnée.

Dans le cadre de la mise en place de projets de durabilisation du tourisme, il est important pour la bonne gouvernance notamment de mettre à disposition des acteurs du territoire et des partenaires un set de quelques indicateurs pour lequel il sera possible d'assurer un suivi et une mise à jour annuelle ou bisannuelle. Il est en tout cas important que ces indicateurs, dès lors que l'on parle de tourisme durable, puissent rendre compte de manière équilibrée des trois composantes du développement durable : économique, environnementale et sociale.

Sur base des indicateurs qui se trouvent dans l'*annexe 1* et dans l'*annexe 2*, les porteurs de projets, initiateurs de dynamique, peuvent se constituer leur propre set d'indicateurs adaptés au territoire, aux projets et actions mises en œuvre.

Plusieurs approches pour récolter les données

Comme vous pourrez le voir dans les fiches indicateur reprises dans les annexes 1 et 2, il existe plusieurs sources pour récolter les données qui permettront d'alimenter les indicateurs :

- Les données disponibles auprès des différents organismes publics qui les collectent, comme l'Observatoire wallon du Tourisme (OWT) de l'administration wallonne du tourisme (CGT) ;
- Les enquêtes réalisées sur base de questionnaires (sur le terrain, en ligne, par téléphone...) :
 - Les enquêtes auprès de l'opérateur en charge du projet de développement touristique durable (Destination Management Survey) ;
 - Les enquêtes auprès des structures touristiques du territoire (Enterprise Survey) ;
 - Les enquêtes auprès des visiteurs (Visitor Survey) ;
 - Les enquêtes auprès des habitants du territoire (Resident Survey) ;
- Les systèmes automatiques de récolte de données (compteurs de passage, données gsm...).

Ces différentes techniques ont chacune des avantages et des inconvénients. Cela est synthétisé dans le Tableau 1.

⁹ Les annexes 1 et 2 sont téléchargeables sur le site internet www.parcsnaturelsdewallonie.be (dans la rubrique Tourisme durable).

¹⁰ De manière plus anecdotique, l'annexe 2 comprend également deux indicateurs d'impact.

RECOMMANDATIONS ET CONSEILS POUR L'INTÉGRATION D'UNE PLUS GRANDE DURABILITÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'UN SITE, D'UN ÉTABLISSEMENT TOURISTIQUE OU D'UN TERRITOIRE

TABLEAU 1.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DES DIFFÉRENTES MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES.

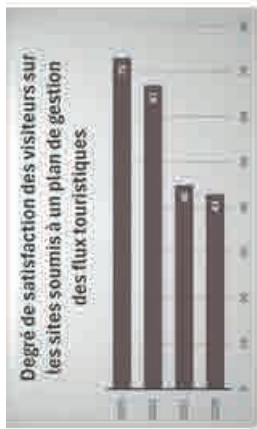
	Temps de travail	Coût	Technicité	Échelle
Données disponibles	+	-	+	Régionale/ communale
Enquête	+++	++	+	Communale/locale
Données automatiques	++	+++	++	Communale/locale

PRÉSENTATION DU TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS

Le set d'indicateurs va servir à la fois au suivi de la réalisation et des résultats des actions et comme outil de communication vers l'extérieur. Il s'agit donc de les représenter de manière simplifiée, lisible et attrayante.

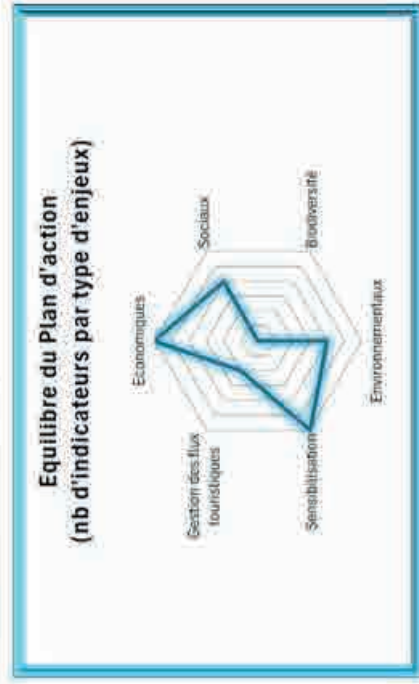
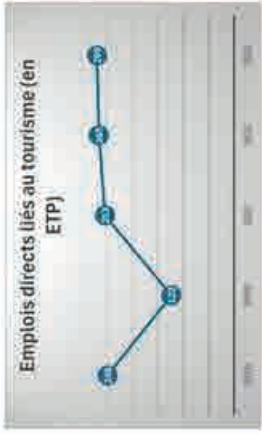
L'ensemble des indicateurs constitue le Tableau de bord de suivi de votre projet. Il regroupe de manière thématique les indicateurs et donne une vision d'ensemble de l'avancement et des résultats de votre projet. Des seuils devront être fixés. Ceux-ci symboliseront l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs.

Il est également important de faire apparaître le nombre d'indicateurs choisis dans les trois enjeux du développement durable pour marquer l'équilibre entre les actions entreprises (voir le graphique «*Equilibre de la stratégie*» dans la Figure 4).

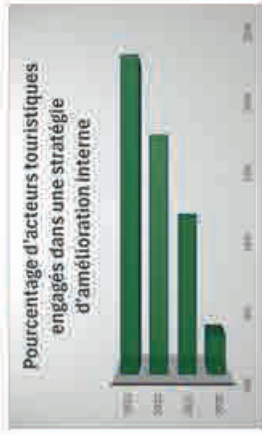


Gestion des flux touristiques

Enjeux économiques



Enjeux environnementaux



Existence de formations annuelles des opérateurs touristiques au développement durable (amélioration des performances et accompagnement des visiteurs)

Année	2020	2021	2022	2023
Existence de formations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>



Sensibilisation



Enjeux sociaux

Figure 4. Exemple de tableau de bord avec un indicateur général d'équilibre du plan d'action et des indicateurs thématiques.

A person with short hair, wearing a yellow long-sleeved shirt and blue jeans, is sitting on a wooden bench by a lake. They are looking out over the water, which reflects the sky and the surrounding trees. The trees have autumn foliage in shades of yellow, orange, and green. The scene is framed by a semi-transparent white box at the top, which contains the text "Des bonnes pratiques dont s'inspirer".

Des bonnes pratiques
dont s'inspirer



DES BONNES PRATIQUES DONT S'INSPIRER

Vous trouverez ci-dessous un ensemble de bonnes pratiques dont vous inspirer, classées par type d'enjeu :

- Les enjeux économiques ;
- Les enjeux environnementaux ;
- Les enjeux sociaux ;
- La gestion des flux touristiques ;
- La promotion des pratiques de tourisme durable et la sensibilisation.

Pour chaque enjeu, les bonnes pratiques sont constituées à la fois d'objectifs et d'actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Vous pouvez ainsi être inspiré par un exemple de bonne pratique en matière d'objectif à viser, ou par un exemple de bonne pratique en matière d'action à mettre en œuvre pour atteindre un certain objectif.

Sous certaines bonnes pratiques (actions ou objectifs), vous trouverez des suggestions d'indicateurs de suivi que nous jugeons prioritaires et d'autres, facultatifs, qui peuvent venir les compléter en fonction de vos besoins. Ils s'avéreront utiles pour suivre spécifiquement la mise en œuvre ou le résultat d'une action.

Les fiches détaillées de ces indicateurs prioritaires sont reprises en annexe 1, celles des indicateurs facultatifs se trouvent en annexe 2. Avant d'entamer la lecture de ces bonnes pratiques, nous vous invitons à télécharger ces annexes sur le site internet www.parcsnaturelsdewallonie.be (à la rubrique **Tourisme durable), afin de pouvoir les consulter en parallèle.**

A. COMMENT AGIR SUR LES ENJEUX ÉCONOMIQUES?

Pour durabiliser vos pratiques touristiques, il est utile de travailler sur les différents types d'enjeux économiques :

La maximisation des retombées économiques pour la population locale

Le tourisme durable vise à maximiser les retombées économiques pour la population locale en même temps qu'il vise à minimiser les impacts environnementaux et sociaux négatifs. Ainsi, développer un tourisme durable sur un territoire, c'est développer des actions et activités qui créent de l'emploi dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, des activités de loisirs et de l'artisanat, génèrent des revenus à l'échelle locale et améliorent le niveau de vie de la population locale.

Développer un tourisme durable, c'est aussi lutter contre la précarité de l'emploi dans le secteur touristique et encourager l'entreprenariat local.

L'augmentation de la résilience du secteur touristique à l'échelle locale

Développer des activités et expériences touristiques durables diversifiées, attractives et étalées tout au long de l'année permet non seulement de répondre à une demande croissante d'une partie du public touristique, mais amène aussi une offre touristique différenciée et variée et contribue ainsi à la résilience du secteur touristique à l'échelle locale.

Une meilleure résilience du secteur touristique passe aussi par le fait de s'assurer que l'ensemble des porteurs de projets touristiques durables bénéficient de compétences économiques et d'ingénierie touristique utiles, que ce soit en interne ou grâce à un partenariat avec d'autres acteurs locaux. En effet, cela peut ne pas être le cas si le projet est porté par des acteurs tels que des parcs naturels ne disposant pas d'une équipe

dédiée au développement touristique du territoire. Il est également important de veiller à la rentabilité et la viabilité des activités touristiques durables. Nous encourageons pour cela vivement les coopérations entre Maisons du tourisme et autres acteurs touristiques locaux, et les acteurs issus du secteur environnemental comme les associations nature, les parcs naturels ou les parcs nationaux désireux de mettre en tourisme des espaces naturels riches en biodiversité.

L'augmentation de la résilience de l'économie locale

Diversifier et étaler l'offre touristique tout au long de l'année permet aussi d'amener une diversification économique au niveau local ainsi que de nouvelles sources de revenus pour les entreprises locales à des périodes différentes de l'année, ce qui rend l'économie locale plus résiliente sur le long terme.

OBJECTIF A.1. VEILLER À CE QU'IL Y AIT DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POSITIVES POUR LA POPULATION LOCALE

Un tourisme durable est aussi un tourisme qui s'efforce d'amener des retombées positives pour l'économie locale. Cela peut se faire de différentes manières. Voici quelques actions qui contribuent à cet objectif :

ACTION 1 En soutenant la création d'emplois locaux dans le tourisme et le recours à des entreprises locales/services locaux.

Indicateur prioritaire pour le suivi de cette action

- Emplois directs liés au tourisme (*annexe 1*, numéro 1)

ACTION 2 En luttant contre la précarité¹¹ de l'emploi dans le secteur touristique local.

Indicateur prioritaire pour le suivi de cette action

- Pourcentage d'emplois durables dans le tourisme au niveau local (*annexe 1*, numéro 2)

ACTION 3 En soutenant les porteurs de projets écoresponsables.

ACTION 4 En soutenant et en faisant la promotion auprès des opérateurs touristiques et des visiteurs des services touristiques offerts par la population locale : guidance, services culturels locaux...

Indicateurs facultatifs pour le suivi de cette action

- Nombre de guides, culturels ou nature, bénévoles et salariés, actifs sur le territoire (*annexe 2*, numéro 17)
- Existence de dispositifs d'information aux visiteurs sur l'offre de produits et services locaux (*annexe 2*, numéro 1)

ACTION 5 En faisant la promotion des produits locaux. En effet, soutenir l'utilisation des produits agricoles ou transformés localement, ou encore de l'artisanat local, c'est investir dans la main d'œuvre locale. Cela peut se faire notamment dans les secteurs suivants : l'HoReCa, la construction ou encore l'organisation d'événements comme les marchés locaux.

Indicateur prioritaire pour le suivi de cette action

- Proportion de produits plus durables (*annexe 1*, numéro 3)

Indicateurs facultatifs pour le suivi de cette action

- Existence de dispositifs d'information aux visiteurs sur l'offre de produits et services locaux (*annexe 2*, numéro 1)
- Nombre de points de vente en circuit court sur le territoire (*annexe 2*, numéro 2)
- Nombre d'établissements labellisés Bistrot de terroir ou Table de terroir (*annexe 2*, numéro 3)

Il peut par ailleurs être intéressant de collecter des données permettant d'évaluer les retombées économiques du tourisme à l'échelle territoriale.

Vous trouverez sur le site de l'Observatoire wallon du Tourisme (<https://owt.tourismewallonie.be>) la publication « Le poids économique et social du tourisme wallon » reprenant les indicateurs qui ont été développés pour déterminer le poids économique et social du tourisme en Wallonie.

LE RÉSEAU DE POINTS DE VENTE EN CIRCUITS COURTS DE L'ASBL ACCUEIL CHAMPÊTRE EN WALLONIE

L'asbl Accueil Champêtre en Wallonie

accompagne les fermes wallonnes qui souhaitent se diversifier, que ce soit en créant un gîte, en ouvrant un magasin à la ferme, en créant une ferme pédagogique, en réinventant son accueil ou en se lançant en agriculture sociale. Ils ont en parallèle développé un site internet destiné aux touristes sur lequel ces derniers peuvent facilement trouver, non seulement un hébergement à la ferme (gîte, chambre d'hôte...) mais également l'ensemble des points de vente en circuits courts situés à proximité de leur destination touristique.

Pour plus d'informations : www.accueilchampetre.be



LE LABEL BISTROT DE TERROIR

Bistrot de Terroir est un label réservé aux cafés, tavernes ou brasseries qui mettent à l'honneur les producteurs locaux en proposant tout un panel de produits du terroir wallon, aussi bien des boissons ou que des plats de la gastronomie wallonne. Cette labellisation est gérée par la Fédération HoReCa Wallonie Asbl.

Pour plus d'informations : www.bistrotdeTerroir.be



LE LABEL TABLE DE TERROIR

Table de Terroir est un système de labellisation géré par l'Apaq-W (l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité) qui met en avant les restaurateurs et restauratrices qui soutiennent les producteurs de leur région en travaillant et sublimant les produits locaux. Il est ouvert à la fois aux petits restaurants et établissements de haute gastronomie de Wallonie et de Bruxelles.

Pour plus d'informations : <https://tabledeTerroir.be>



¹¹ Un emploi précaire étant ici entendu comme tout emploi qui ne présente pas un minimum de garantie d'obtenir ou de conserver un revenu permettant de vivre dignement à long terme : emplois saisonniers, à durée déterminée, insuffisamment rémunérés pour vivre dans des conditions de vie acceptables ou encore prévoyant des clauses de mobilité géographique peu tenables physiquement et financièrement.

OBJECTIF A.2. VEILLER À CE QUE LES MÉDIATEURS TERRITORIAUX PORTEURS DE PROJETS TOURISTIQUES DURABLES BÉNÉFICIENT DE COMPÉTENCES ÉCONOMIQUES ET D'INGÉNIERIE TOURISTIQUE

Dans le cas où la structure qui porte un projet touristique durable ne possède pas en interne de compétence économique ou d'ingénierie touristique et ne peut ou ne souhaite pas les développer, il est utile de l'inviter à s'associer à des opérateurs publics existants (Maison du Tourisme, Office du Tourisme, parc national...) ou privés (opérateurs touristiques, ONG...) pour bénéficier de leurs compétences économiques et de leurs connaissances du marché du tourisme, voire de leur capacité à amener des capitaux pour le développement du projet (infrastructures...).

Dans le cas où la structure souhaite acquérir elle-même des compétences de base en la matière, ou dans le cas où aucune structure extérieure ne serait disponible pour lui venir en appui, il est alors utile de pouvoir offrir à cette structure des formations visant à acquérir les compétences de base en matière de marketing et d'ingénierie touristique.

ACTION 1 Offrir des formations qui renforcent les capacités générales (stratégie touristique, marketing) des employés de la structure portant le projet touristique durable ainsi que, de manière générale, des employés des opérateurs actifs dans l'accueil touristique.

Indicateur facultatif pour le suivi de cette action :

- Formations qui renforcent les capacités générales (stratégie touristique, marketing) des opérateurs actifs dans l'accueil touristique (*annexe 2*, numéro 8)

OBJECTIF A.3. VEILLER À LA RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE ET LA VIABILITÉ DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES DURABLES

Si certaines activités touristiques peuvent poursuivre d'autres buts que la rentabilité économique directe (sensibilisation, cohésion sociale...), une attention doit être portée à ce qu'elles soient globalement rentables économiquement. En plus d'amener des retombées positives pour la population locale, c'est également important pour asseoir une certaine légitimité du tourisme durable dans le paysage touristique structurel et ainsi inciter d'autres acteurs touristiques à durabiliser leurs pratiques.

ACTION 1 Suivre les performances (fréquentation touristique) des activités touristiques et les besoins des opérateurs touristiques présents sur le territoire.

ACTION 2 Développer des prestations de services (loisirs) et activités touristiques durables qui soient attractives et viables.

ACTION 3 Veiller à s'adapter au marché et au changement futur des pratiques touristiques via une veille et une diversification des activités touristiques durables et leur étalement sur l'année pour être plus résilient face aux changements.

Indicateur facultatif pour le suivi de cette action

- Ventilation sur l'année des activités touristiques proposées (*annexe 2*, numéro 4).

ACTION 4 Minimiser les coûts par l'éco-volontariat.

ACTION 5 Travailler en réseau avec l'ensemble des opérateurs touristiques du territoire ainsi qu'avec les autres acteurs du territoire.

Les opérateurs d'hébergement, de l'HoReCa, les commerçants, les organismes touristiques seront associés... afin d'étoffer la gamme des services offerts. Une mise en réseau entre les opérateurs touristiques du territoire, les porteurs de projet et les autres acteurs du territoire permettra une meilleure acceptation du projet et sa viabilité à long terme. Elle permettra également à chaque partie d'acquérir une meilleure connaissance du territoire.

Indicateur facultatif pour le suivi de cette action

- Mise en réseau entre acteurs du territoire (*annexe 2*, numéro 9)
- Nombre d'activités de mise en réseau (*annexe 2*, numéro 20).

ACTION 6 Veiller à avoir de bonnes relations avec les autres utilisateurs du territoire ou de ses sites naturels (sensibles) : utilisation à des fins économiques (forestiers, agriculteurs...) ou non économiques.

OBJECTIF A.4. CRÉER DES PARTENARIATS AVEC DES ACTEURS DE SECTEURS DIFFÉRENTS POUVANT BÉNÉFICIER/ÊTRE INTÉRESSÉS PAR LE TERRITOIRE AFIN DE DIVERSIFIER LES PUBLICS-CIBLES

Un tourisme durable est aussi un tourisme qui vise à être plus résilient face aux éléments susceptibles de l'impacter, qu'ils soient globaux (pandémie, problèmes géopolitiques...) ou locaux (catastrophe naturelle en pleine période estivale...). Créer des partenariats avec des acteurs d'horizons différents permet de diversifier les publics-cibles et de contribuer à un meilleur étalement de la fréquentation touristique tout au long de l'année.

Des partenariats peuvent ainsi être imaginés avec des acteurs d'horizons très divers, parmi lesquels on peut citer :

ACTION 1 Établir un partenariat avec des acteurs de la santé et du bien-être.

ACTION 2 Établir un partenariat avec des acteurs spécialisés dans les activités sportives, d'aventures/du jeu (geocaching¹²).

ACTION 3 Établir un partenariat avec des acteurs du domaine de la créativité (artistes).

ACTION 4 Établir un partenariat avec des acteurs du secteur social (structures encadrant les migrants, mineurs à risque, détenus...).

Indicateurs facultatifs pour le suivi de ces actions

- Nombre de partenariats avec des acteurs de secteurs différents (*annexe 2*, numéro 6)
- Ventilation sur l'année des activités touristiques proposées (*annexe 2*, numéro 4)

DANS LES CARRIÈRES ABANDONNÉES ET SUR LES FALAISES ROCHEUSES :

LA RENCONTRE ENTRE LES INTÉRÊTS EN MATIÈRE DE TOURISME SPORTIF ET DE CONSERVATION DE LA NATURE

La Wallonie compte de nombreuses falaises rocheuses et carrières abandonnées dont l'intérêt pour la biodiversité est d'autant plus grand que ces milieux sont maintenus ouverts. Les carrières abandonnées, par exemple, sont très riches en biodiversité dans les premières années qui suivent la fin de leur exploitation commerciale, mais celles-ci finissent ensuite par perdre une très grande partie de leur intérêt en matière de biodiversité à mesure que le milieu se referme par reboisement.

Plusieurs de ces massifs rocheux sont par ailleurs fort appréciés et recherchés pour la pratique de l'escalade, attirant à la bonne saison un nombre de grimpeurs important dans les régions concernées, qui alimentent au passage le secteur touristique local (hôtels, gîtes, restaurants...).

Certaines falaises rocheuses et carrières abandonnées sont donc exploitées pour cela par des fédérations d'escalade. Ces dernières s'occupent de conclure des conventions avec les propriétaires et avec certaines associations nature gestionnaires ainsi que d'introduire les demandes de permis pour l'exploitation de ces sites auprès des administrations locales. Elles assurent ensuite, pour les membres de leurs différents cercles d'escalade, la location, la gestion environnementale et l'équipement des sites.

Ces démarches administratives (conventions, permis) permettent souvent d'initier une rencontre entre les intérêts en matière d'escalade et ceux en matière de conservation de la nature. En effet, d'une part, certaines associations nature sont intéressées d'être aidées par une fédération

¹² Définition du geocaching selon la société de GPS Garmin : « chasse au trésor réalisée à l'aide d'un GPS dans laquelle l'utilisateur recherche un trésor (aussi appelé géocache) à l'aide d'indices et de coordonnées ».

DES BONNES PRATIQUES DONT S'INSPIRER

d'escalade sur certains sites qu'elles gèrent pour éliminer la recolonisation ligneuse sur des massifs rocheux difficilement accessibles. D'autre part, l'examen d'une demande de permis par la commune concernée et le DNF local permettent également très souvent de prévoir des obligations liées au permis d'exploiter qui engagent souvent la fédération d'escalade à atteindre, en échange de l'accès au site pour leurs activités, des objectifs en termes d'amélioration ou de préservation du potentiel en biodiversité du site, qui passent soit par des actions de gestion, soit par des interdictions d'exploitation de certaines zones sensibles et/ou à certaines périodes de l'année.

C'est ainsi que le **Club Alpin Belge (CAB)**, la fédération francophone d'escalade, d'alpinisme et de randonnée, a conclu, pour le site des Rochers de Freÿr (Dinant) dont ils sont gestionnaires et qui est un massif rocheux fort connu pour l'escalade, un partenariat avec l'asbl **Ardenne & Gaume**, une association de conservation de la nature qui gère plus de 800 hectares de sites naturels en Wallonie. Cette association aide le CAB à satisfaire aux conditions de gestion du milieu naturel fixées dans leur permis en faisant ponctuellement pâturer par quelques chèvres la partie sommitale d'un des rochers du massif qui est difficile à gérer autrement. En contrepartie, des grimpeurs de la CAB viennent gérer les zones difficiles d'accès de la réserve naturelle¹³ de Furfooz, située à quelques kilomètres de là et dont Ardenne & Gaume est gestionnaire. Le CAB mène différents types de collaboration en faveur de la biodiversité et incite par ailleurs ses membres à s'engager dans une pratique durable de l'escalade et de la randonnée. Une page est dédiée à ces thématiques sur leur site web : www.clubalpin.be

A une vingtaine de kilomètres de là, c'est une autre fédération d'escalade, la **Klim- en Bergsportfederatie (KBF)**, qui est la fédération flamande d'alpinisme et d'escalade, qui, à côté de son travail d'aménagement nécessaire à ses activités sportives (Figure 5), œuvre depuis 2017, et dans le cadre des conditions fixées dans son permis d'environnement, à la réouverture de l'ancienne carrière de La Rochette (Spontin, Yvoir). Cette ancienne carrière de grès, qui était en voie de recolonisation par les ligneux, est classée parmi les Sites de Grand Intérêt Biologique wallons en raison notamment de sa diversité floristique et herpétologique et de la présence de plusieurs espèces rares.

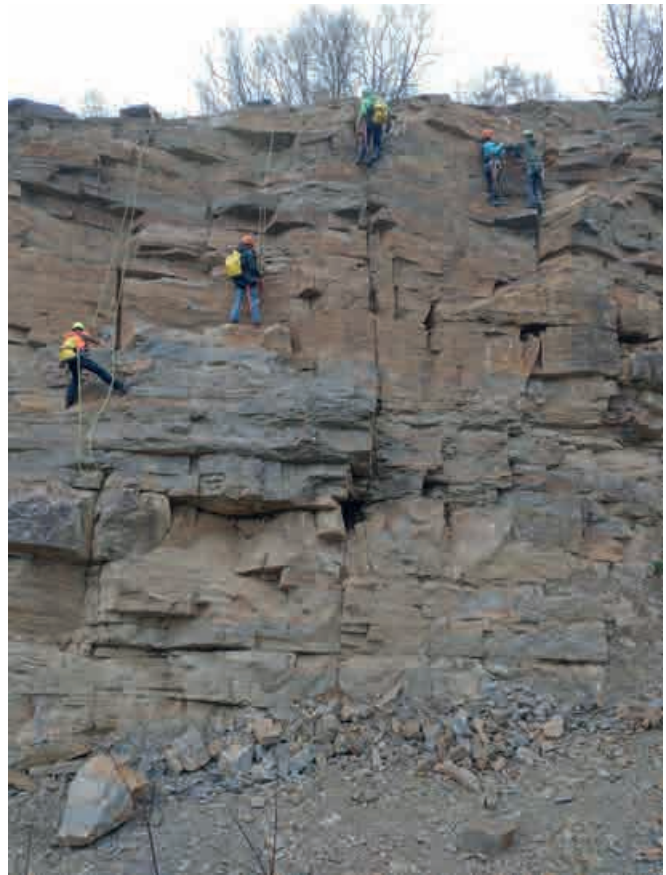


Figure 5. Escalade dans l'ancienne carrière de La Rochette



Figure 6. Réouverture du milieu par la coupe de ligneux

¹³ Définition de la réserve naturelle d'après la Loi sur la Conservation de la Nature de la Wallonie : « La réserve naturelle dirigée constitue une aire protégée qu'une gestion appropriée tend à maintenir dans son état. A cette fin, des mesures peuvent être prises en vue de conserver, de contrôler ou de réintroduire des espèces végétales ou animales, de maintenir certains faciès du tapis végétal ou de restaurer des milieux altérés. La réserve naturelle intégrale constitue une aire protégée créée dans le but d'y laisser les phénomènes naturels évoluer selon leurs lois »



Figure 7. Eco-barrière

Ces deux types de partenariats win-win

permettent non seulement un gain en matière de conservation de la nature et en matière d'escalade, mais également en matière de tourisme au sens le plus large du terme grâce à l'entretien du site et du chemin de randonnée qui le traverse par la KBF.

En plus de la gestion des ligneux (Figure 6), la KBF gère également les espèces invasives présentes, entretient des éco-barrières (Figure 7) en vue d'empêcher l'accès des véhicules au site, crée des sentiers en vue d'y canaliser la circulation piétonne et a placé des panneaux d'information pour informer le public sur les gestes et comportements à adopter pour ne pas nuire à la biodiversité du site.

Une réunion est organisée annuellement avec la commune, le DNF local et des naturalistes locaux en vue d'ajuster leur gestion et exploitation aux enjeux identifiés sur le site. Une partie de la carrière est par exemple interdite d'exploitation entre le 1^{er} février et le 1^{er} juillet afin de permettre au Hibou Grand-Duc (*Bubo bubo*) de continuer à nicher sur le site.

Pour plus d'informations :
www.klimenbergsportfederatie.be

OBJECTIF A.5.

OFFRIR OU SOUTENIR DES ACTIVITÉS / EXPÉRIENCES TOURISTIQUES PARTICULIÈRES ET DE HAUTE QUALITÉ AUX VISITEURS AUTOUR DES RESSOURCES TOURISTIQUES PROPRES AU TERRITOIRE

Créer des activités ou expériences touristiques durables uniques et de haute qualité permet d'attirer un public plus large que le public en recherche de produits durables. Cela permet de créer des expériences marquantes pour les visiteurs, dont ils vont parler autour d'eux.

ACTION 1 Développer des itinéraires touristiques diversifiés, parmi lesquels certains combinent différentes modalités d'accès, visant à augmenter la qualité de l'itinéraire et donc de sortir des circuits classiques qui obligent à faire une boucle.

Indicateurs prioritaires pour le suivi de cette action

- Proportion d'établissements touristiques labellisés Bienvenue Vélo (annexe 1, numéro 10)
- Nombre de circuits de promenade balisés ou référencés (annexe 1, numéro 4)

Indicateur facultatif pour le suivi de cette action

- Nombre d'établissements pouvant accueillir les cavaliers et leur monture (annexe 2, numéro 7)

TRAIN & SAC À DOS



Train et Sac à dos est une formule touristique qui comprend 16 itinéraires de randonnée de 1 à 2-3 jours en Famenne, Ardenne et Gaume, partant d'une gare pour arriver à une autre, pour un total 280 km

Au menu : des paysages divers et variés, mais aussi une découverte du patrimoine naturel et culturel, de la gastronomie et du sport.



Pour chaque randonnée, un dépliant gratuit reprend les informations relatives aux transports en commun, une carte du parcours, un QR code pour suivre la randonnée sur smartphone ainsi que des photos et informations sur les principaux points d'intérêts rencontrés. Il comprend également une localisation des hébergements et restaurants, ainsi que diverses informations touristiques.

Train et Sac à dos est le fruit d'un partenariat entre le Parc naturel de l'Ardenne méridionale, le Parc naturel de Gaume, le GAL Nov'Ardenne et la Grande Forêt de Saint-Hubert.

Pour plus d'informations : www.trainetsacados.com



Bilan GES du secteur du tourisme en France : répartition par sources d'émissions



Source : Bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France, Ademe, 2021.

ACTION 2 Développer des parcours combinés qui allient différents éléments du patrimoine naturel, historique et culturel, associés ou non à une offre d'hébergement. Ces expériences peuvent être des expériences immersives dans les réalités locales en matière culturelle, d'initiatives pour faire vivre l'économie locale ou encore en matière de conservation de la nature et d'environnement, qui sensibilisent les visiteurs à ces enjeux par l'expérience et par les sens.

Indicateur facultatif pour le suivi de cette action

- Nombre d'activités, événements, voyages organisés incluant des moments d'immersion (annexe 2, numéro 5)

LES FORÊTS D'ARDENNE

Une offre englobante « 100% » forêt autour de 4 massifs forestiers wallons, où on mise sur l'authenticité, le contact avec l'habitant et la nature

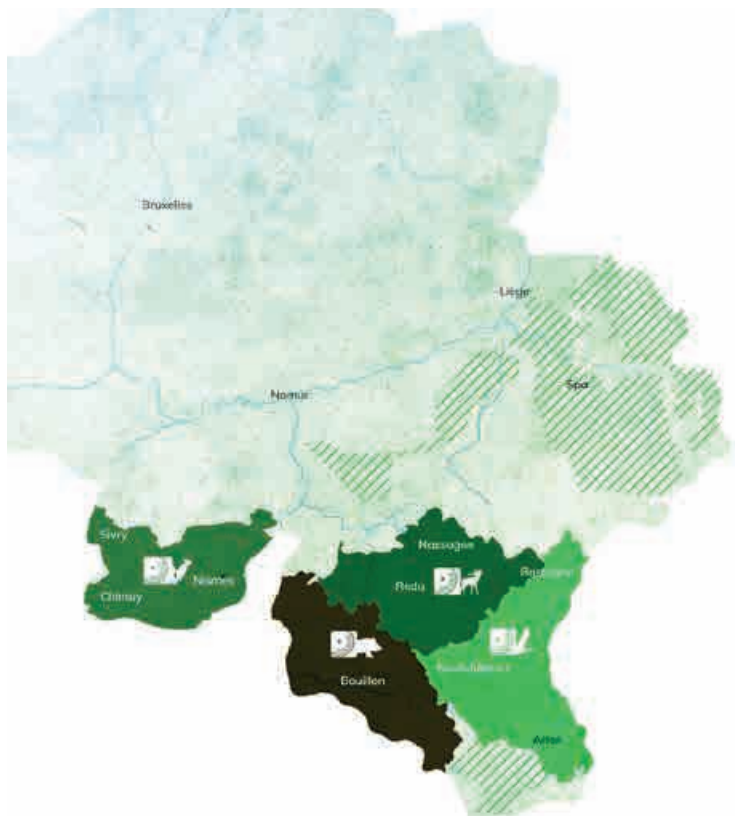
« **Les Forêts d'Ardenne** » est un produit touristique qui a été créé pour répondre à la volonté de la Wallonie de valoriser touristiquement ses massifs forestiers. Il se compose de 4 massifs forestiers (les massifs de la Grande Forêt d'Anlier, de la Grande Forêt de Saint-Hubert, de la Forêt de la Semois et de la Houille et de la Forêt du Pays de Chimay) proposant une offre touristique englobante « 100% » forêt.

Les visiteurs peuvent en effet composer eux-mêmes leur séjour en sélectionnant leurs préférences parmi :

- un ensemble d'activités et expériences touristiques centrées sur la forêt (randonnée, balade à dos d'âne, à cheval ou encore en vélo ou en trottinette électrique, activité bien-être en forêt, découverte nature ou culturelle en forêt avec un guide local...);
- un ensemble d'hébergements proches de la forêt ou encore des logements insolites en forêt (bivouac, cabane dans les arbres...);
- un ensemble de restaurants et autres établissements où déguster des produits du terroir.

Une structure porteuse par massif forestier s'occupe de la mise en œuvre de la stratégie sur son territoire. Il s'agit du Parc naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier pour la Grande Forêt d'Anlier, de l'asbl La Grande Forêt de Saint-Hubert pour la Grande Forêt de Saint-Hubert, de la Maison du Tourisme Pays de Bouillon en Ardenne pour la Forêt de la Semois et de la Houille et de la Maison du Tourisme Pays des Lacs pour la Forêt du Pays de Chimay.

Un des objectifs derrière ce produit touristique est d'offrir des expériences authentiques, riches en émotions et marquantes aux visiteurs en misant sur un réseau de partenaires locaux prêts à faire vivre leur passion aux visiteurs, qu'ils soient des habitants du massif passionnés ou des professionnels attachés à leur territoire.



Pour plus d'informations : <https://foretsdardenne.be>

B. COMMENT AGIR SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Quand on parle d'agir sur les enjeux environnementaux, on pense le plus souvent aux actions visant à minimiser les impacts d'une activité sur l'environnement (pollution, consommations en énergie ou en eau...) et la biodiversité. Nous allons ici également lister toute une série de bonnes pratiques qui utilisent le tourisme pour générer des plus-values en matière d'environnement et de conservation de la nature.

Les deux premiers objectifs ci-dessous (les objectifs B.1 et B.2) rassemblent les bonnes pratiques en matière de conservation de la nature. Celles liées à l'environnement au sens large sont rassemblées dans la section dédiée à l'objectif B.3.

OBJECTIF B.1. PROTÉGER LE PATRIMOINE NATUREL (SENSIBLE) DU TERRITOIRE

Pour développer un tourisme durable, il est nécessaire de mettre des actions en œuvre pour minimiser au maximum l'impact sur le patrimoine naturel du territoire, et en particulier sur le patrimoine naturel sensible.

ACTION 1 Développer des stratégies touristiques et plans cohérents avec les objectifs de conservation de la nature sur l'ensemble du territoire.

ACTION 2 Développer des plans de gestion des flux touristiques locaux spécifiques pour les espaces naturels et forestiers sensibles.

Voir la section « Objectif D. Comment mettre en place une gestion des flux touristiques », page 54

ACTION 3 Impliquer les entreprises touristiques partenaires dans l'entretien du patrimoine naturel autour des établissements d'accueil ou sites où elles fondent leurs activités (gestion adaptée, protection, signalement de changements).

Indicateur facultatif pour le suivi de cette action

- Nombre d'entreprises touristiques partenaires impliquées dans l'entretien du patrimoine naturel (*annexe 2*, numéro 10)

ACTION 4 Informer les visiteurs des bons comportements à adopter en matière de respect des milieux naturels et de la biodiversité et les informer des objectifs de conservation du patrimoine naturel du territoire.

Indicateur facultatif pour le suivi de cette bonne pratique

- Nombre d'actions de communication visant à sensibiliser au respect de la biodiversité (*annexe 2*, numéro 35)

OBJECTIF B.2.

GÉNÉRER DES PLUS-VALUES EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA NATURE

Développer un tourisme durable, c'est également s'ouvrir à la possibilité de générer des plus-values en matière d'environnement et de conservation de la nature.

ACTION 1 Gérer les revenus et les coûts du tourisme pour obtenir des avantages en matière de conservation des sites naturels et forestiers.

En termes de conservation de la nature, les défis sont immenses dans le contexte actuel de déclin dramatique de la biodiversité mondiale, et la prise de conscience des enjeux et les financements du secteur de la conservation de la nature sont clairement insuffisants que pour contrer la tendance. Sur les sites naturels qui s'y prêtent, et moyennant bien sûr l'adoption d'une stratégie de tourisme durable efficiente, le tourisme peut apporter de la visibilité à ce patrimoine naturel qui nous entoure ainsi qu'aux

enjeux actuels en termes de biodiversité, permettant du même coup de mieux les protéger. En outre, la mise en tourisme d'une petite partie des sites naturels ou forestiers ou de certaines parties d'entre eux peut aussi permettre d'amener des financements complémentaires intéressants. Ceux-ci peuvent alors servir à recouvrer les coûts de gestion des sites naturels du territoire (y compris ceux n'étant pas mis en tourisme), voire à financer des activités de conservation supplémentaires sur les sites naturels du territoire, permettant de tendre vers leurs objectifs de conservation.

Le **Tableau 2** est extrait de la publication « *Gestion du tourisme et des visiteurs dans les aires protégées : Lignes directrices pour la durabilité* », publiée en 2019 par l'IUCN, et expose la gamme des options disponibles pour générer des revenus touristiques à partir des aires protégées ou pour limiter leur coût de gestion.

TABLEAU 2.

MÉCANISMES DE FINANCEMENT POUR LES AIRES PROTÉGÉES

1. Flux externes	2. Mécanismes basés sur le marché	3. Mécanismes pour faire des économies
<ul style="list-style-type: none"> • Budgets des gouvernements • Financements bi/multilatéraux de donateurs • Fonds fiduciaires environnementaux • Entreprise de biodiversité ou Fonds Challenge • Impôts et subventions destinés à l'environnement • Amendes environnementales • Transferts fiscaux entre les secteurs • Déductions fiscales pour les donations • Donations individuelles • Donations d'entreprises • Echanges dette contre nature 	2a.Revenus touristiques <ul style="list-style-type: none"> • Droits d'entrée • Redevances de concessions • Droits d'activités • Taxes sur le tourisme • Taxe sur l'hébergement • Taxe sur l'amarrage et l'atterrissage 	<ul style="list-style-type: none"> • Co-gestion avec le secteur privé, des organisations non-gouvernementales ou des communautés • Partenariats public-privé • Collaboration basée sur l'activité • Bénévoles et stagiaires
	2b.Utilisateur d'extraction des ressources <ul style="list-style-type: none"> • Foresterie et produits-bois • Bioprospection • Pêche • Biosécurité • Taxe sur la chasse • Agriculture 	
	2c. Services écosystémiques <ul style="list-style-type: none"> • Carbone • Qualité de l'eau • Règlementation sur le flux de l'eau 	
	2d. Compensations relatives à la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> • Mariculture • Pétrole/gaz • Infrastructures 	

Source : Rylance & Barois, 2016 : extrait de LEUNG, Y-F & al., 2019.

On peut distinguer d'après ce tableau trois grandes stratégies pour générer des revenus touristiques en faveur de la conservation de la nature ou pour limiter leur coût de gestion :

- **Dans la catégorie des « Flux externes »,** en plus des fonds structurels éventuels et des subventions destinées à l'environnement, on y retrouve les donations d'entreprises et de particuliers notamment ;
- **Dans la catégorie des « Mécanismes basés sur le marché »,** on y retrouve les mécanismes de compensations environnementales des impacts de projets d'infrastructures ou de compensations de services écosystémiques comme les crédits carbone. On retrouve aussi les taxes et autres revenus issus de l'extraction de ressources publiques par des structures privées (concessions de chasse, foresterie...). Enfin, peut s'y ajouter toute une série de revenus touristiques comme les taxes sur l'hébergement, les taxes sur le tourisme, les redevances de concessions, les droits d'activités et les droits d'entrée. Ce dernier type de revenu touristique étant sous-représenté en Wallonie actuellement ;

- **Enfin, la catégorie des « Mécanismes pour faire des économies »** reprend le recours à des bénévoles et des stagiaires (pour les monitorings notamment), au volontourisme, mais met aussi en avant les économies qui peuvent être faites en collaborant avec des organismes touristiques du territoire ou en sous-traitant certaines parties du projet (marketing...).

Vous trouverez une présentation détaillée de ces différents mécanismes de financement dans la publication de LEUNG, Y-F & al., 2019, qui y consacre le *chapitre 6*.

Indicateur prioritaire pour le suivi de cette action

- Nombre de sites naturels à accès payant pour lesquels un pourcentage des retombées économiques du tourisme est prélevé pour l'entretien/le financement des actions de protection du patrimoine naturel (*annexe 1*, numéro 7)

Indicateur facultatif pour le suivi de cette action

- Nombre d'actions de communication aux visiteurs mises en place en vue de collecter des dons pour la conservation de la nature du territoire (*annexe 2*, numéro 16)

UN DROIT D'ENTRÉE POUR GÉRER LA RÉSERVE NATURELLE DE FURFOOZ (PROVINCE DE NAMUR)

La Réserve naturelle de Furfooz est un site naturel d'une grande richesse biologique et historique, qui s'étend sur une cinquantaine d'hectares et est gérée par l'asbl Ardenne & Gaume. Une partie du site est aménagée pour l'accueil touristique et la découverte de sa biodiversité et de ses vestiges archéologiques tandis que l'autre partie n'est accessible que sur demande et en étant accompagné d'un guide.

Un droit d'entrée démocratique (5€ par adulte; 1€ par enfant et 3€ par étudiant ou professeur) est demandé pour la visite de la partie touristique du site. Ce montant est ensuite réinjecté dans la gestion de la réserve naturelle (hors pâturage) et de ses aménagements touristiques, qui est faite par deux ouvriers. Le pâturage est lui assuré par un troupeau de chèvres et de moutons.

Pour plus d'informations sur ce site naturel: www.parcdefurfooz.be

BONNES PRATIQUES COMPLÉMENTAIRES :

- « Réaliser une évaluation financière systématique de l'aire protégée (ou plus largement du système d'aires protégées) avant de fixer les droits d'entrée. Analyser les conditions, les revenus et les coûts actuels, et utiliser les informations pour peser les différentes options afin de déterminer le tarif, par exemple en fonction du statut de résidence, de l'âge ou de la popularité du site, ou d'une combinaison d'éléments.
- *Tester auprès des touristes et des tour-opérateurs combien ils sont prêts à payer pour chaque taxe aux usagers. Évaluer les frais par rapport à ceux d'autres aires protégées locales et régionales possédant des attractions similaires et entrant en concurrence pour les mêmes visiteurs.* (Extrait de LEUNG, Y-F & al., 2019)
- *Développer un système qui permette de faire bénéficier les sites non touristiques ou peu touristiques des revenus générés.*

DES BONNES PRATIQUES DONT S'INSPIRER

ACTION 2 Encourager les touristes et l'industrie touristique à contribuer activement à la protection de la nature.

Développer un programme de participation volontaire et des événements dédiés afin d'impliquer les visiteurs, les résidents, les entreprises touristiques et les autres partenaires dans la conservation, l'entretien et la mise en valeur du patrimoine naturel, (paysager, culturel et historique).

Indicateur facultatif pour le suivi de cette action

- Nombre d'événements organisés et chiffres de fréquentation des activités bénévoles d'entretien des sites protégés (*annexe 2, numéro 15*).

ACTION 3 Établir, soutenir et promouvoir les investissements, les projets et les activités liés au tourisme qui contribuent à la protection du patrimoine naturel et paysager.

Indicateur facultatif pour le suivi de cette action

- Nombre de guides, culturels ou nature, bénévoles et salariés, actifs sur le territoire (*annexe 2, numéro 17*).

OBJECTIF B.3.

VISER LA DURABILITÉ DES PRATIQUES TOURISTIQUES ET DES AMÉNAGEMENTS ET INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES POUR LES AUTRES COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES (PAYSAGES, CLIMAT, AUTRES POLLUTIONS, GASPILLAGE DES RESSOURCES...)

La thématique environnementale est vaste et peut sembler difficile à couvrir. C'est pourquoi nous vous avons listé ci-dessous plusieurs idées d'actions impactantes à mener pour s'engager de façon efficace en matière d'environnement.

A noter qu'en matière d'environnement, la mobilité vers la destination est certainement un des éléments sur lequel appuyer. C'est en effet un des éléments contribuant le plus à l'impact climatique du secteur touristique, à l'échelle internationale mais également régionale. Il s'agit donc d'un des points centraux sur lequel agir pour réduire l'impact du tourisme sur le changement climatique.

ACTION 1 Influencer la planification territoriale et le contrôle de développements potentiellement impactants.

ACTION 2 Développer une stratégie d'amélioration interne (Benchmarking, amélioration continue...) de la durabilité des pratiques touristiques et des aménagements et infrastructures touristiques.

Cela peut être par exemple, pour les espaces protégés, de candidater pour devenir membre de la « Charte Européenne du Tourisme Durable ».

EVENTCHANGE, UNE INITIATIVE POUR ACCÉLÉRER LA DURABILISATION DES SECTEURS ÉVÉNEMENTIELS ET CULTURELS

EventChange est une initiative créée par l'asbl Pastoo qui vise à accélérer l'intégration des objectifs de durabilité dans les secteurs événementiels et culturels. EventChange propose une plateforme d'échange de bonnes pratiques et d'outils, mais aussi des formations, et un accompagnement pour les structures événementielles et culturelles qui souhaitent se lancer dans une démarche de transition. L'initiative a déjà à son actif l'accompagnement d'une dizaine de festivals et de plusieurs musées belges.



Pour plus d'information : <https://eventchange.be>

DES BONNES PRATIQUES DONT S'INSPIRER

ACTION 3 Encourager les autres acteurs du tourisme (entreprises touristiques...) à s'engager dans une stratégie de tourisme durable et dans une stratégie d'amélioration continue interne de la durabilité de leurs pratiques touristiques et de leurs aménagements et infrastructures touristiques.

Cela peut se traduire de différentes manières. Par exemple :

- Créer des contrats de développement du tourisme durable par sous-régions (massifs forestiers, parcs nationaux, parcs naturels...)
- Encourager les autres acteurs du tourisme (autres que du secteur de l'hébergement et de la restauration) à améliorer leur gestion environnementale, y compris la consommation d'eau et d'énergie, la gestion des déchets, les pollutions sonores et lumineuses

Indicateur facultatif pour le suivi de cette action

- Pourcentage d'acteurs touristiques engagés dans une stratégie d'amélioration interne (benchmarking, amélioration continue...) de la durabilité des pratiques touristiques et des aménagements et infrastructures touristiques dont :
 - Pourcentage des entreprises de tourisme qui entreprennent des actions pour réduire leur consommation en eau;
 - Pourcentage d'entreprises de tourisme qui entreprennent des actions pour réduire leur consommation d'énergie;
 - Pourcentage d'entreprises de tourisme impliquées dans des actions en faveur du climat (basse consommation, diminution des émissions...);
 - Nombre d'hébergements touristiques 100% autonomes du point de vue des ressources énergétiques et de l'utilisation des ressources en eau (annexe 2, numéro 11).

ACTION 4 S'appuyer sur les labels pour durabiliser l'offre touristique.

Plusieurs systèmes de labellisation permettent de vous guider vers une durabilisation de vos pratiques touristiques.



LE LABEL CLEF VERTE

Le label Clef Verte (www.green-key.be) est un label international permettant de guider et de mettre en avant les établissements touristiques qui souhaitent s'engager à rendre leurs pratiques plus durables. Sont concernés les hébergements (chambres d'hôtes, gîtes, hôtels, auberges de jeunesse, centres de vacances, campings), des centres de conférences, des lieux d'événements, des attractions ou encore des restaurants. Très exigeant, le label Clef Verte permet une vraie implication des acteurs touristiques et un changement important des pratiques notamment dans la gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets et de la biodiversité.

Exemple d'actions à mettre en œuvre : accompagner les acteurs locaux pour l'obtention du label et atteindre 10 % des hébergements du territoire labellisés.

Indicateur prioritaire pour le suivi de cette action

- Proportion d'établissements touristiques labellisés Clef Verte (annexe 1, numéro 8)



UN LABEL CLEF VERTE AU MONT-DES-PINS (PROVINCE DE LUXEMBOURG)

Le Mont-des-Pins est un domaine de vacances situé dans la commune de Durbuy, juste à côté d'une réserve naturelle très riche en biodiversité et portant le même nom que le domaine.

Il comprend à la fois un hôtel, un gîte et une auberge de jeunesse, ce qui fait qu'il accueille un public diversifié : aussi bien des couples ou familles, des groupes d'amis que des groupes scolaires ou de jeunes.

L'établissement a été labellisé Clef Verte en raison notamment de sa politique d'amélioration continue en matière énergétique, de choix des matériaux écologiques, et du partenariat mené avec l'asbl Natagora qui gère la réserve naturelle voisine.

Pour plus d'informations : <https://montdespins.be/labels>

L'ECOLABEL EUROPÉEN

Le EU Ecolabel (www.ecolabel.be) est le label écologique européen officiel qui met en avant les produits et services respectueux de l'environnement. Plus connu pour la labellisation de produits de consommation, il a également été développé pour les hébergements touristiques de toute sorte, allant de l'hôtel au camping. Ces derniers doivent remplir au moins 22 critères environnementaux obligatoires (en matière de consommation d'énergie, d'eau, d'utilisation de produits chimiques et pesticides, de production de déchets, de mobilité douce...) et cumuler 20 points au niveau de critères environnementaux facultatifs supplémentaires pour être labellisés.

Indicateur prioritaire pour le suivi de cette action

- Proportion d'établissements touristiques labellisés Ecolabel (*annexe 7, numéro 9*)



L'HÔTEL FEVERY À BRUGES, UN HÔTEL BELGE PORTANT L'ECOLABEL EUROPÉEN

Cet hôtel trois étoiles est le premier hôtel belge à avoir obtenu l'Ecolabel européen. Il est par ailleurs également labellisé Clef Verte. En plus de mener des actions pour réduire sa consommation en eau, en énergie et sa production de déchets, cet hôtel propose un petit déjeuner à base de produits biologiques et locaux. Il sensibilise également ses clients à la démarche écologique.

LE CAMPING ÉCOLOGIQUE LA ROCHE D'ULLY (RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, FRANCE) UN CAMPING ÉCOLOGIQUE PORTANT L'ECOLABEL EUROPÉEN

Le camping écologique La Roche d'Uilly est un camping quatre étoiles proposant, en plus des emplacements de camping, des cottages, des hébergements insolites et des lodges. De nombreuses activités de sensibilisation à l'environnement et à la conservation de la nature y sont proposées : animations, jardin pédagogique, marché des producteurs locaux, stages sur le thème de la nature. Des circuits de randonnée et de VTT sont présents à proximité du site. Et des partenariats ont également été développés pour proposer d'autres activités sportives nature directement accessibles depuis le camping : canoé, escalade... Cet établissement a reçu l'Ecolabel européen dès 2017 en raison de sa démarche environnementale globale.



LE LABEL BIENVENUE VÉLO

Le label Bienvenue Vélo (www.tourismewallonie.be) vise à guider et mettre en avant les établissements touristiques qui développent des équipements et services adaptés aux cyclistes en Wallonie. Ce système de labellisation est destiné aux hébergements (gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, campings, auberges de jeunesse...), restaurants, attractions touristiques, musées, organismes touristiques (maisons du tourisme, offices du tourisme, syndicats d'initiative), producteurs et artisans, ainsi qu'aux vélocistes¹⁴. Les établissements labellisés doivent répondre à un ensemble de critères permettant de mesurer la qualité de l'accueil et des services spécialement développés pour les cyclistes, comme par exemple le fait de mettre gratuitement à leur disposition un local sécurisé et couvert ou encore de pouvoir fournir un set de réparation si nécessaire.

Exemple d'actions à mettre en œuvre : accompagner les acteurs locaux pour l'obtention du label et atteindre 10 % des hébergements du territoire labellisés.

Indicateur prioritaire pour le suivi de cette action

- Proportion d'établissements touristiques labellisés Bienvenue Vélo (*annexe 1*, numéro 10)



**BIENVENUE VÉLO
FIETS WELKOM
BIKES WELCOME
RADFAHRER WILLKOMMEN**



LE LABEL BIENVENUE VÉLO DE LA MAISON DU TOURISME DU PAYS DE HERVE

A la Maison du Tourisme du Pays de Herve, les touristes qui souhaitent découvrir la région en vélo peuvent louer des vélos de trekking ou des tuk-tuk, qui sont des tricycles à assistance électrique permettant à 3 personnes de voyager, une qui pédale et deux qui s'installent tranquillement sur la banquette avant. Au guichet et sur le site internet de la Maison du Tourisme, ils disposent en outre d'une information très complète sur les itinéraires disponibles, qu'ils soient balisés ou non, ainsi que sur le réseau d'établissements labellisés Bienvenue Vélo présent sur le territoire.



¹⁴ Vélocistes : loueurs et réparateurs de vélos.

DES BONNES PRATIQUES DONT S'INSPIRER

En matière de certification, il existe plusieurs autres organismes au niveau mondial parmi lesquels on peut citer également la fondation **Green Destinations** qui promeut le tourisme durable et accompagne les destinations et entreprises touristiques jusqu'à leur certification. Elle est accréditée par la GSTC (le Conseil Mondial du Tourisme Durable). Aucune destination ou structure n'est à ce jour certifiée par cette fondation en Belgique.

Pour plus d'informations : www.greendestinations.org.

ACTION 5 Encourager les touristes à adopter des comportements durables pour les autres composantes environnementales que la biodiversité (mobilité douce jusqu'à la destination et en son sein, alimentation, achats, énergie, déchets...).

Cela peut se faire non seulement à travers la communication (via la promotion du territoire, du site touristique...) mais aussi par la réglementation, ou encore en utilisant des techniques de psychologie sociale, c'est-à-dire une communication ciblée pour tenter de convaincre ou pour tenter de directement faire changer les comportements avant les valeurs, en se servant de la théorie de l'engagement, du nudging,

Indicateurs prioritaires pour le suivi de cette action

- Proportion d'établissements touristiques labellisés Bienvenue Vélo (*annexe 1*, numéro 10)
- Proportion d'acteurs touristiques mettant en place des projets visant à favoriser l'usage d'une mobilité douce par les touristes durant leur séjour et pour se rendre à destination (*annexe 1*, numéro 11)

Indicateurs facultatifs pour le suivi de cette action

- Nombre d'actions de communication environnementale (*annexe 2*, numéro 12)
- Nombre d'actions de communication aux visiteurs sur la possibilité de rejoindre et d'explorer le territoire en mobilité douce (*annexe 2*, numéro 13)

VISIT WALLONIA LA WALLONIE SANS VOITURE



Cette formule, développée par l'asbl Visit Wallonia qui a pour mission de promouvoir le tourisme de la Wallonie sur les marchés étrangers et le marché intérieur, permet de découvrir la Wallonie en combinant uniquement des modes de transport doux, à savoir le train, le vélo et/ou la marche.

Pour chacun des 11 grands itinéraires proposés, une brochure a été développée. On y trouve des cartes détaillées et toutes les informations nécessaires pour pouvoir composer son propre itinéraire et séjour à partir des diverses options proposées. Chaque grand itinéraire est en effet décomposé en plusieurs sections, à la fois proposées en train, en vélo ou à pied. Pour pouvoir programmer un séjour de plusieurs jours, des idées d'activités, d'hébergements et de lieux de restauration situés à proximité sont également suggérés. Les 11 grands itinéraires sont également combinables entre eux, ce qui permet de prévoir un long séjour à la découverte de la Wallonie en slow tourisme.

Pour plus d'informations : <https://visitwallonia.be>

LE LOT SANS VOITURE SIX CIRCUITS DE DÉCOUVERTE DES GRANDS SITES DU LOT SANS VOITURE (RÉGION OCCITANIE, FRANCE)

Ces six circuits permettent de découvrir de grands sites touristiques du Lot en empruntant uniquement comme moyens de transport les réseaux de bus et de train du département. Une fiche disponible en ligne pour chaque circuit reprend les informations sur le mode de transport, les horaires, les visites incontournables et quelques coups de cœur.



Pour plus d'informations : www.tourisme-lot.com

DES BONNES PRATIQUES DONT S'INSPIRER

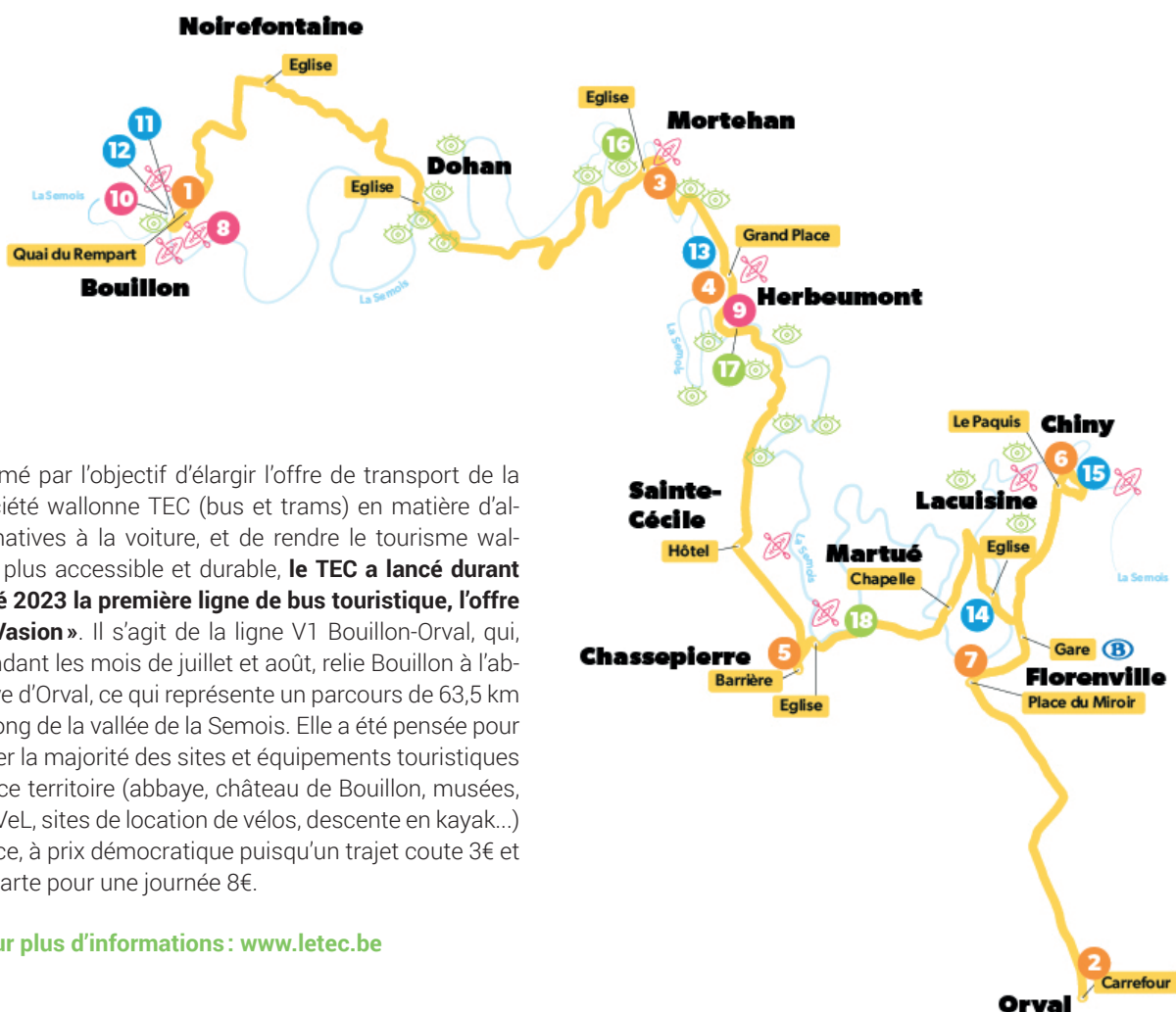
ACTION 6 Influencer sur le comportement des touristes par les investissements.

Exemple en matière de mobilité: mettre à disposition des solutions de déplacements actifs sur le territoire comme des vélos, prévoir des aménagements pour cyclistes, des circuits en intermodalité ou proposer des navettes vers les trains/ bus et en donnant de l'information claire sur l'ensemble des moyens de transport disponibles (horaires, correspondances et arrêts de bus, train, taxis, itinéraires piétons et vélos, voiture).

Indicateur facultatif pour le suivi de cette action

- Nombre de circuits touristiques axés sur l'intermodalité, c'est-à-dire combinant différents modes de transport doux (annexe 2, numéro 14)

LE BUS TOURISTIQUE DE LA SEMOIS (PROVINCE DE LUXEMBOURG)



C. COMMENT AGIR SUR LES ENJEUX SOCIAUX ?

Les enjeux sociaux couvrent un vaste ensemble de thématiques. Ainsi, pour développer un tourisme durable à ce niveau, il est important de travailler sur plusieurs thématiques et de renforcer en particulier les axes suivants :

- La préservation et l'amélioration de la participation citoyenne, de la cohésion sociale au niveau local, et de la qualité de vie des habitants ;
- L'inclusion, le bien-être et la santé des travailleurs ;
- L'inclusion, le bien-être et la santé des visiteurs ;
- La préservation et la promotion du patrimoine culturel local ;
- Le respect des questions sociales en-dehors du contexte local.

OBJECTIF C.1.

PRÉSERVER ET AMÉLIORER LA PARTICIPATION CITOYENNE, LA COHÉSION SOCIALE AU NIVEAU LOCAL, ET LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

CO-CONSTRUCTION ET RÉSEAUTAGE

Le développement d'un tourisme durable implique d'organiser la participation des populations locales dans les processus décisionnels, afin que le développement touristique se fasse avec elles et en tenant compte de leurs aspirations.

ACTION 1 Impliquer les populations locales dans l'organisation touristique du territoire ou dans le processus décisionnel voire dans l'organisation des activités touristiques à développer.

Indicateurs facultatifs pour le suivi de ces actions

- Nombre de guides, culturels ou nature, bénévoles et salariés, actifs sur le territoire (annexe 2, numéro 17)

LES GREETERS (CONCEPT INTERNATIONNAL)

Né en 1992 à New York, ce concept s'est étendu à l'ensemble du globe. L'idée est que des habitants motivés et aimant leur ville guident bénévolement des touristes venus la visiter pendant 2 à 3 heures. Cela permet une rencontre avec l'habitant et amène à sortir des sentiers battus.

Pour plus d'informations :
<https://internationalgreeter.org>.



LE PAYS DES LACS A DU TALENT

(PROVINCES DU HAINAUT ET DE NAMUR)

En 2021, La Maison du Tourisme du Pays des Lacs a lancé l'initiative « Le Pays des Lacs a du talent », un casting à destination des habitants de son territoire en vue de valoriser les talents locaux et d'offrir de nouvelles activités touristiques aux visiteurs. Parmi les profils qui ont répondu présents se trouvaient des artisans, des artistes, mais aussi des entrepreneurs locaux. De quoi proposer des activités qui sortent de l'ordinaire, comme de s'offrir un concert privé avec un joueur de sitar de la région, où on le souhaite !

Pour plus d'informations : www.lepaysdeslacs.be



DES BONNES PRATIQUES DONT S'INSPIRER

ACTION 2 En cas de développement ou de révision d'une stratégie touristique territoriale (durable), co-construire la stratégie via un choix collectif (par exemple via un groupe de travail des parties prenantes composé des gestionnaires, des organismes touristiques, des acteurs locaux, de la population locale...).

Et ce, en ce qui concerne :

- La sélection des ressources touristiques à mettre en avant ;
- La définition des objectifs à atteindre, du périmètre d'action, des priorités, de la répartition des tâches entre les partenaires ;
- La rédaction d'un programme d'action sur 5 ans.

ACTION 3 Organiser des séances de co-construction / consultation régulière de toutes les parties prenantes.

Indicateurs prioritaires pour le suivi de cette action

- Existence d'un organe de co-construction/consultation permanent dans lequel la composition des membres représentant les trois piliers du développement durable est équilibrée (*annexe 1*, numéro 12)
- Evolution du taux de participation aux séances de co-construction/consultation (*annexe 1*, numéro 13)

Indicateur facultatif pour le suivi de cette action

- Nombre d'entreprises d'économie sociale impliquées dans le développement touristique du territoire (*annexe 2*, numéro 18).

ACTION 4 Se mettre en réseau avec des initiatives similaires ainsi qu'avec des organismes touristiques régionaux et nationaux.

Indicateur facultatif pour le suivi de cette action

- Nombre de collaborations au-delà des frontières du territoire, notamment transfrontalières (*annexe 2*, numéro 19)

PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE DE LA POPULATION LOCALE, C'EST-À-DIRE ANTICIPER, SURVEILLER ET MINIMISER TOUT CONFLIT EXISTANT OU POTENTIEL AVEC LES RÉSIDENTS

Le développement d'un tourisme durable doit se faire en préservant au maximum la qualité de vie de la population locale. Il s'agit d'un axe tout aussi important que celui de la protection de l'environnement ou du patrimoine naturel ou culturel.

ACTION 1 Sensibiliser les visiteurs au respect de la qualité de vie des habitants (par les entreprises touristiques, les tour-opérateurs et les gestionnaires de l'aire protégée).

Cela consiste à les sensibiliser au respect des populations locales, en ce qui concerne notamment l'impact que peuvent avoir les activités en matière de nuisances sonores, déchets et parkings en dehors des aires prévues à cet effet. Les activités touristiques peuvent en effet apporter d'importantes nuisances pour les populations locales. Il est donc important de bien y réfléchir en amont mais aussi, malgré tout, de sensibiliser les visiteurs à ces questions pour minimiser les impacts résiduels potentiels.

Indicateur prioritaire pour le suivi de cette action

- Nombre d'actions de communication visant à sensibiliser les visiteurs au respect de la qualité de vie des habitants (*annexe 1*, numéro 14)

ACTION 2 Assurer une bonne communication entre les gestionnaires du territoire touristique (massif forestier, parc national, parc naturel...), les habitants et les touristes.

Indicateur facultatif pour le suivi de cette action

- Existence de canaux d'information spécifiques entre les habitants et les opérateurs touristiques porteurs de la stratégie touristique (*annexe 2*, numéro 21)

ACTION 3 Promouvoir les échanges et contacts entre les gestionnaires du territoire touristique, les habitants et les touristes, notamment en informant régulièrement les entreprises et populations locales des activités et événements publics organisés au sein de l'espace touristique.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DE LA POPULATION LOCALE

Enfin, le développement d'un tourisme durable ne doit pas seulement veiller à préserver la qualité de vie des habitants mais sera idéalement pensé pour générer des plus-values pour ceux-ci. Cela permettra par ailleurs un meilleur soutien et une plus grande participation des citoyens au développement touristique de leur territoire.

ACTION 1 Développer des activités touristiques qui répondent aux besoins des populations locales.

Indicateur facultatif pour le suivi de cette action

- Nombre d'activités touristiques répondant aux besoins de la population locale au niveau culturel, patrimonial... (annexe 2, numéro 22)

ACTION 2 Contribuer à la durabilité du développement rural: les populations bénéficient d'un développement territorial local autour de la nature, de l'environnement et de la culture.

ACTION 3 Contribuer au développement du réseau social local: en mettant en relation riverains, groupes d'animation du territoire et travailleurs.

ACTION 4 Développer, via un emploi en lien avec le projet, les compétences des population locales, valorisables dans leur carrière future (formations).

ACTION 5 Contribuer au développement des services sociaux et infrastructures utiles aux habitants: infrastructures/services sociaux utilisables par les populations locales.

OBJECTIF C.2. TRAVAILLER À L'INCLUSION SOCIALE, AU BIEN-ÊTRE ET À LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS

INCLUSION SOCIALE

ACTION 1 Travailler à l'inclusion sociale du point de vue des travailleurs: femmes, personnes en difficultés économiques, à besoins spécifiques, personnes habituellement exclues du monde du travail (ex: prisonniers) ou peu qualifiées, offrir des emplois stables, des formations, offrir de bonnes relations et conditions de travail.

Indicateurs facultatifs pour le suivi de cette action

- Equilibre de genre parmi les employés des entreprises touristiques (annexe 2, numéro 25)
- Equilibre de genre dans la direction des entreprises touristiques (annexe 2, numéro 26)
- Proportion des emplois touristiques réservés à des postes en inclusivité (annexe 2, numéro 27)

BIEN-ÊTRE ET SANTÉ DES TRAVAILLEURS

ACTION 1 Veiller au bien-être et à la santé des travailleurs (conditions de travail, risques psychosociaux et pour la santé physique des travailleurs...), par toutes les entreprises touristiques.

Pour plus d'informations sur le sujet :

<https://emploi.belgique.be/fr/themes/bien-etre-au-travail>

MY STREETS WALKING TOURS (IRLANDE)

My Streets est une entreprise sociale irlandaise qui permet aux personnes sans abri de devenir des guides touristiques rémunérés dans leur ville. L'initiative, qui a vu le jour en 2014, vise à les former au métier de guide touristique. Elle a déjà formé 51 personnes. 11000 visiteurs ont par ailleurs déjà réservé et participé à une de ces visites guidées.

Pour plus d'informations : www.mystreetsireland.com



OBJECTIF C.3.

TRAVAILLER À L'INCLUSION SOCIALE, AU BIEN-ÊTRE ET À LA SANTÉ DES VISITEURS

En complément des informations ci-dessous, nous vous invitons à consulter à ce sujet le « Recueil d'indicateurs sur le tourisme social en Wallonie en 2022 » de l'Observatoire wallon du Tourisme (faisant partie du CGT, l'administration wallonne du Tourisme), disponible sur leur site web : <https://owt.tourismewallonie.be>

INCLUSION SOCIALE

ACTION 1 Travailler à l'inclusion des publics vulnérables ou souvent ignorés des offres touristiques [par les gestionnaires du territoire touristique (massif forestier, parc national, parc naturel...), des entreprises touristiques et des tour-opérateurs]:

Inclusion physique

SOUS-ACTION SUGGÉRÉE:

Travailler à l'inclusion des personnes à besoins spécifiques, personnes malades ou en convalescence en s'appuyant sur la certification Access-i.

LA CERTIFICATION ACCESS-I

La certification Access-i (<https://access-i.be>) informe les personnes à besoins spécifiques sur le niveau d'accessibilité des lieux ouverts au public, des infrastructures touristiques et sportives, des parcs et jardins, des circuits vélo, des événements. Le système de certification a également pour but, via un système d'audit, de guider les gestionnaires de ces structures vers une meilleure accessibilité de leurs structures pour ces publics et à mieux communiquer sur celle-ci.



LE CIRCUIT VÉLO DE FOSSES-LA-VILLE AU LAC DE BAMBOIS DU SYNDICAT D'INITIATIVE ET DU TOURISME DE FOSSES-LA-VILLE

Il s'agit d'un tronçon du RAVeL de la Ligne 150 (A), long de 3,6 km, qui va de l'ancienne gare de Fosses-la-Ville, transformée en Centre d'interprétation du patrimoine fossois et régional nommé ReGare, au Lac de Bambois.

La certification obtenue en 2023 indiquait un accès en autonomie pour tous les types de besoins spécifiques.



NATUR'ACCESSIBLE

Dans le cadre du projet Natur'Accessible mené depuis 2018 par les parcs naturels de Wallonie, 10 sentiers ont été aménagés en Wallonie. Cette expérience réalisée grâce au soutien d'Access-i, a permis de déterminer une méthodologie d'auto-évaluation qui permet aux opérateurs qui le souhaitent de tester l'accessibilité des sentiers en sites naturels. Cette méthodologie est disponible sur le site de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie et du CGT.

Pour plus d'informations : www.parcsnaturelsdewallonie.be/naturaccessible

Indicateurs prioritaires pour le suivi de cette action

- Présence d'établissements et d'activités touristiques certifiés Access-i (*annexe 1*, numéro 16)
- Possibilité pour une personne à besoin spécifique (pour les 7 catégories) de trouver un logement, une attraction, une balade et un établissement HoReCa sur la destination (*annexe 1*, numéro 15)
- Pourcentage d'attractions touristiques accessibles aux personnes à mobilité réduite et autres personnes à besoins spécifiques (*annexe 1*, numéro 17)

Indicateur facultatif pour le suivi de cette action

- Pourcentage des chambres des établissements touristiques accessibles aux personnes à besoins spécifiques (*annexe 2*, numéro 23)

INCLUSION ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE

Travailler à l'inclusion des jeunes, des familles à faibles revenus (réduire le prix d'entrée jusqu'à la gratuité pour les personnes moins nanties). Développer l'accès des activités et hébergements touristiques aux publics fragilisés. Le mieux pour ce faire est de s'appuyer sur les initiatives existantes (voir encart ci-dessous) ou encore de travailler en partenariat avec des opérateurs sociaux qui trouveront les publics et les accompagneront.

Indicateur prioritaire pour le suivi de cette action

- Nombre de nuitées dans des séjours d'inclusion sociale (*annexe 1*, numéro 18)

WALLONIE – AMÉLIORER L'ACCÈS AU TOURISME POUR LES PERSONNES PRÉCARISÉES



Partant du constat qu'une personne sur trois vit dans un ménage qui n'a pas les moyens financiers de s'offrir une semaine de vacances par an¹⁵, le Commissariat général au Tourisme (CGT) de la Wallonie est associé depuis 2021 à l'asbl Article 27 dans le but d'améliorer l'accès au tourisme pour les personnes précarisées. Ce partenariat permet à ce public d'accéder à des offres touristiques d'un jour (attractions touristiques, centres récréatifs, parcs d'aven-

ture, parcs animaliers...) à un tarif préférentiel. Le projet vise aussi à améliorer l'autonomie des bénéficiaires en anticipant leurs craintes, et à accompagner les publics les moins autonomes vers les lieux touristiques par le biais de sorties collectives.

De plus, un guide « Osez le tourisme en Wallonie » reprenant des bons plans (activités, séjours à prix réduits) et des astuces et conseils, destiné à ces publics précarisés, éloignés de tout concept de vacances et de loisirs pour des raisons sociales et économiques, a été édité par le CGT. Il est distribué aux bénéficiaires sociaux via le secteur social.

Pour en savoir plus : www.tourismewallonie.be



¹⁵ sources : SILC 2022 : Calculs : IWEPS

DES BONNES PRATIQUES DONT S'INSPIRER

ACTION 2 Développer l'accueil des jeunes et des enfants.

Indicateur facultatif pour le suivi de cette action

- Nombre de nuitées dans des séjours à des fins pédagogiques (*annexe 2, numéro 24*)

ACTION 3 Éviter l'élitisme au niveau de l'accueil des visiteurs (de la part des gestionnaires du territoire touristique, des entreprises touristiques et des tour-opérateurs).

BIEN-ÊTRE ET SANTÉ DES VISITEURS ET DÉVELOPPEMENT DE SÉJOURS ET/OU ACTIVITÉS TOURISTIQUES DÉDIÉS

ACTION 1 Veiller à la santé des visiteurs (par toutes les entreprises touristiques).

En posant des choix respectueux de la santé notamment en matière de :

- Matériaux de construction et qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments touristiques ;
- Choix des produits de soin offerts aux visiteurs dans les hébergements ;
- Choix des produits d'entretien ;
- Produits alimentaires en privilégiant les produits sains et de qualité et de préférence cultivés sans pesticides ;
- Ambiance sonore non délétère pour l'ouïe des visiteurs (et des plus jeunes parmi ceux-ci) ;
- Qualité des eaux de baignade.

ACTION 2 Imaginer des séjours et/ou activités récréatives qui répondent aux besoins de santé et de bien-être des visiteurs, notamment en créant des partenariats avec des acteurs de la santé.

Cela peut consister par exemple en la création de séjours basés sur :

- L'activité physique en extérieur, à destination d'un public jeune, adulte ou âgé ;
- La découverte d'une alimentation saine, locale et de saison ;
- La détente, le bien-être et le ressourcement ;
- L'immersion dans la nature, la mise en action en faveur de l'environnement ou encore sur l'accompagnement de naturalistes professionnels dans des actions de conservation de la nature ;
- Le calme, la sérénité et la concentration.

Le public peut être constitué, selon le type d'activité offerte, de :

- Adultes ou jeunes ayant un problème de santé physique ou mentale et pour lesquels un séjour dédié pourrait être développé, en partenariat avec un service de mutuelle par exemple ;
- Adultes en recherche d'un séjour leur permettant une remise en forme en extérieur ;
- Adultes en recherche de détente, de bien-être et de ressourcement ;
- Adultes ou étudiants en perte de sens ou souffrant d'éco-anxiété pour lesquels un séjour dédié pourrait être développé ;
- Jeunes, publics scolaires ou d'étudiants du cycle supérieur en recherche d'un endroit calme où étudier lors des blocus.

Indicateur facultatif pour le suivi de cette action

- Nombre d'activités récréatives qui répondent aux besoins de santé et de bien-être des visiteurs, notamment en créant des partenariats avec des acteurs de la santé (*annexe 2, numéro 28*)

LES RÉPIT GÎTES

(PROVINCE DE LUXEMBOURG)

L'asbl **Plateforme Alzheimer de la Province de Luxembourg**, qui a pour vocation d'améliorer l'offre de soins et de services destinée aux personnes souffrant d'Alzheimer, a lancé la formule des Répit Gîtes en 2022, en collaboration avec la Fédération touristique de la Province de Luxembourg. Cette offre vise à offrir un service touristique adapté aux personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer et à leur aidant proche. Les hébergements partenaires, une vingtaine de Répit Gîtes au total sur l'ensemble du territoire de la province, leur proposent un séjour de détente et de divertissement, mais aussi de répit, avec la possibilité pour l'aidant proche d'être relayé par moments par des bénévoles.



Pour plus d'informations : www.ardennebelge.be

OBJECTIF C.4. PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL LOCAL

ACTION 1 Établir, soutenir et promouvoir les investissements, les projets et les activités liés au tourisme qui contribuent à la protection du patrimoine culturel.

Il peut s'agir par exemple de :

- Générer des revenus pour la protection et la valorisation du patrimoine culturel local grâce au tourisme, par exemple en prélevant à cette fin un pourcentage des retombées économiques des sites culturels à accès payant ;
- Développer des activités et événements touristiques axés sur la culture et le patrimoine local et promouvoir et soutenir les projets d'investissement allant dans ce sens.

Indicateur prioritaire pour le suivi de cette action

- Nombre de sites culturels à accès payant pour lesquels un pourcentage des retombées économiques du tourisme est prélevé pour l'entretien/le financement des actions de protection du patrimoine culturel (annexe 1, numéro 19)

Indicateur facultatif pour le suivi de cette action

- Pourcentage d'événements touristiques axés sur la culture et le patrimoine local (annexe 2, numéro 29)

UN ACCÈS PAYANT, DES PARTENARIATS ET DES ÉVÈNEMENTS CULTURELS POUR UNE MISE EN VALEUR DES VESTIGES DE L'ABBAYE DE VILLERS-LA-VILLE (PROVINCE DU BRABANT WALLON)

L'Abbaye de Villers, fondée en 1146, est classée Patrimoine exceptionnel de Wallonie et est considérée comme l'un des plus beaux sites architecturaux d'Europe, mélangeant les styles roman, gothique et classique. L'Abbaye est située au cœur d'un domaine de 30 hectares où les visiteurs peuvent notamment découvrir un verger d'anciennes variétés fruitières, plusieurs jardins d'inspiration médiévale, ainsi qu'une ligne du temps des rosiers anciens.

Si le site appartient à la Wallonie, c'est l'asbl Abbaye de Villers-la-Ville qui est responsable de sa gestion, de sa valorisation notamment touristique et du développement durable du site, le tout en impliquant les parties prenantes locales, régionales et fédérales.

Cette dernière veille à la préservation et à la valorisation des vestiges et du domaine en diversifiant les sources de revenus et de financement. D'une part, l'accès aux vestiges, aux jardins et au reste du domaine est payant (10€ par adulte ; 4€ par enfant de 6 ans ou plus) et des visites guidées payantes y sont organisées. D'autre part, l'asbl profite de la beauté du site pour proposer de nombreux événements culturels (représentations théâtrales, concerts, spectacles d'humoristes, expositions..., ainsi que l'évènement international

« La nuit des chœurs ») ainsi que des collaborations avec des artistes (expositions de photographes renommés ; tournages de clips musicaux, de films, shooting photos...), des marchés du terroir et des offres ciblées (bien-être, stages, balades nature, événements sportifs, activités de divertissement et de team building pour les entreprises...). Enfin, le domaine comprend également une boutique et un bistrot qui propose notamment des bières brassées sur place et des plats faits maison valorisant les produits locaux.



ACTION 2 Développer des plans de gestion des flux touristiques locaux spécifiques pour les sites culturels sensibles à la fréquentation touristique. Voir section D « Comment mettre en place une gestion des flux touristiques », page 54.

OBJECTIF C.5. CONTRIBUER AU RESPECT DES QUESTIONS SOCIALES AILLEURS DANS LE PAYS OU À L'ÉTRANGER

ACTION 1 Inclure des produits du commerce équitable (produits du sud, mais aussi de chez nous).

D. COMMENT METTRE EN PLACE UNE GESTION DES FLUX TOURISTIQUES

La gestion du tourisme et des flux touristiques est une tâche complexe, étant donné les nombreux éléments susceptibles d'avoir un impact sur le tourisme.

Alors que la gestion du tourisme reposait auparavant essentiellement sur des considérations liées aux ressources, la vision d'une gestion durable du tourisme épouse désormais de plus en plus une vision beaucoup plus systémique. Elle repose sur un triple cadre de gestion qui est présenté en détail dans la publication de LEUNG, Y-F et al., 2019, que nous vous invitons à consulter. Nous vous en livrons une synthèse ci-dessous. Vous trouverez ensuite à partir de la section D.1., ces informations théoriques traduites en suggestions d'objectifs et actions prioritaires, illustrés d'exemples.

1. LE TRIPLE CADRE DE GESTION

La vision d'une gestion durable du tourisme et des flux touristiques repose sur un triple cadre de gestion qu'on pourrait résumer comme tel :

- **Étape 1 :** Formuler, pour le territoire ou pour un site en particulier, des objectifs de gestion et des indicateurs et normes associés de qualité du tourisme (qualité des ressources, de l'expérience touristique et de la gestion) ;
- **Étape 2 :** Réaliser le suivi de ces indicateurs de qualité, pour vérifier que les normes sont maintenues ;
- **Étape 3 :** Appliquer des mesures correctives si les normes ne sont pas maintenues ou sont menacées de l'être.

Ce triple cadre de gestion repose sur dix principes de la gestion du tourisme et des visiteurs.

2. LES DIX PRINCIPES DE LA GESTION DU TOURISME ET DES VISITEURS

Les dix principes de la gestion du tourisme et des flux touristiques sont les suivants :

Principe n°1 : Une gestion appropriée dépend des objectifs et des valeurs de l'aire protégée

Définir des objectifs clairs de gestion du tourisme et des flux touristiques, reliés à des objectifs clairs de durabilité au niveau territorial, qui reprennent au minimum :

- Les types et l'échelle de développement touristique, les activités pouvant être autorisées à des endroits particuliers, ainsi que des zonages permettant de fixer différentes catégories d'accès touristique dans les sites naturels et forestiers sensibles : accès libre, accès moyennant un guide, et accès interdit dans les zones les plus sensibles ;
- Un monitoring régulier du tourisme et des flux touristiques ;
- Un plan d'action reprenant des mesures correctives à appliquer en cas d'impacts négatifs (réels ou anticipés).

Principe n°2 : Une planification proactive de la gestion du tourisme et des visiteurs améliore l'efficacité

Prévoir une planification du développement touristique, qui reprend :

- **La définition d'un cadre de gestion pour le tourisme qui comprend 3 volets :**
 - Un cadre politique (lignes directrices) ;
 - Un cadre décrivant la mise en œuvre type ;
 - Un cadre pour la gestion de la mise en œuvre ;
- **Une planification au niveau de la mobilité (modes et infrastructures de transport) visant un transport plus durable :**
 - Veiller à amenuiser l'impact des modes et infrastructures de transport sur l'environnement et les communautés locales ;
 - Favoriser les modes de transport collectif ou doux ;
- **Une planification visant à amenuiser l'impact potentiel des infrastructures touristiques en matière environnementale et sociale :**
 - Limiter les infrastructures touristiques à l'essentiel dans et à proximité des sites naturels et forestiers (sensibles), voire les éliminer, permet de diminuer les problèmes de surfréquentation, et ceux découlant des utilisations non-voulues. Cela permet aussi d'améliorer parfois nettement l'expérience du visiteur. Cela est particulièrement le cas pour les aires de bivouac en forêt par exemple ;
- **Anticiper, durant cette phase de planification, les conflits d'usage potentiels entre activités touristiques (par exemple entre piétons, vélos, VTT, cavaliers).**

Principe n°3 : Changer les conditions d'utilisation des visiteurs est inévitable et peut même être désirable

Définir un zonage du territoire, de façon explicite, pour diversifier les possibilités récréatives, à la fois du point de vue des ressources, des expériences et des modalités de gestion (infrastructure et encadrement nécessaires).

Le spectre des possibilités récréatives est un cadre de gestion touristique qui aide à diversifier les possibilités récréatives, tout en appliquant des indicateurs et normes de qualité pour pouvoir monitorer les ressources, les expériences et la gestion. Le schéma à la Figure 8 présente un exemple de spectre des possibilités récréatives.

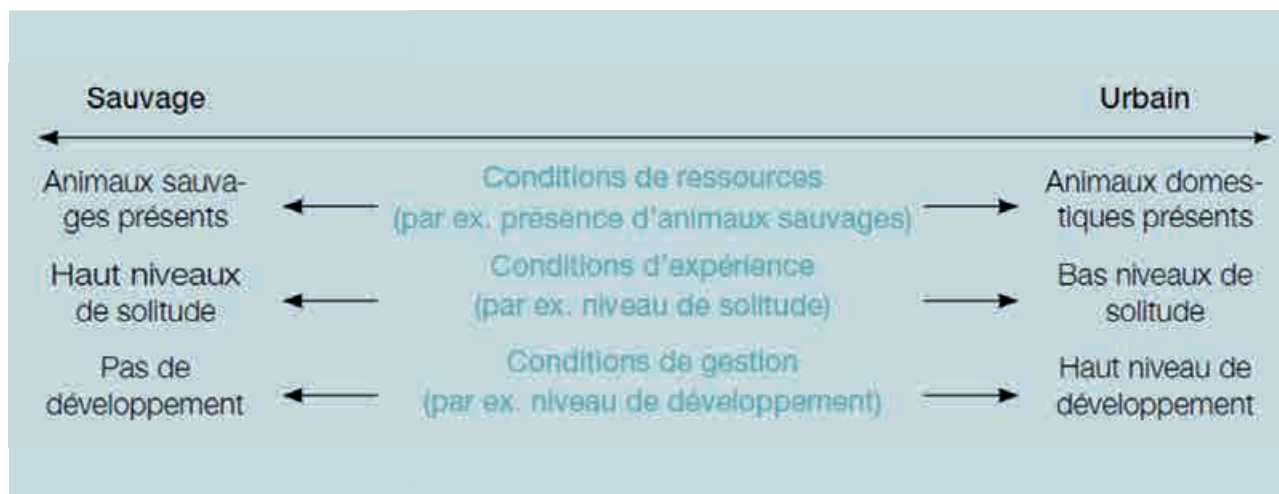


Figure 8. Exemple simplifié du spectre des possibilités récréatives (source : MAINNING ET AL., 2017 : extrait de LEUNG, Y-F et al., 2019)

Principe n°4: Les impacts sur les ressources et les conditions sociales sont des conséquences inévitables de l'utilisation humaine

1) La capacité de charge touristique

Le principe d'une bonne gestion durable du tourisme consiste à minimiser ses impacts négatifs et à maximiser ses impacts positifs. Le concept de capacité de charge touristique ou capacité d'accueil touristique permet de définir une limite d'accueil touristique pour le territoire au-delà de laquelle les impacts sociaux et environnementaux dus au tourisme deviennent inacceptables.

2) Les limites de changement acceptables

En pratique, on utilise pour matérialiser ce concept le cadre de gestion des « limites de changement acceptables ». **Il consiste à définir des limites mesurables aux changements provoqués par le développement touristique sur le milieu naturel et le contexte socio-économique local.** Ces limites sont souvent couplées à un Plan d'action de mesures correctives à mettre en œuvre en cas de dépassement des limites (voir section suivante). Ces dernières peuvent être surveillées via un monitoring régulier. Les limites dépendent de nombreux facteurs et sont donc dépendantes du contexte local et du contexte propre au projet.

Principe n°5: La gestion vise à influencer le comportement humain et à minimiser les changements induits par le tourisme

Il existe quatre grands types de stratégies d'actions correctives à mettre en œuvre en cas de dépassement des limites de changement acceptables. La Figure 9 schématise l'ensemble des possibilités d'action de gestion à mettre en œuvre en cas de dépassement des limites acceptables mais aussi en anticipation des problèmes.

Les 2 grands types de stratégies situées à gauche dans le schéma visent soit à diversifier l'offre des opportunités touristiques, soit à réduire la demande pour les utilisations problématiques. Les deux grands types de stratégie situées à droite dans le schéma jouent sur d'autres leviers pour réduire les impacts négatifs, en considérant l'offre et la demande comme des valeurs fixes. Une explication détaillée de ces stratégies se trouve aux pages 35 à 40 de la publication de LEUNG, Y-F et al., 2019

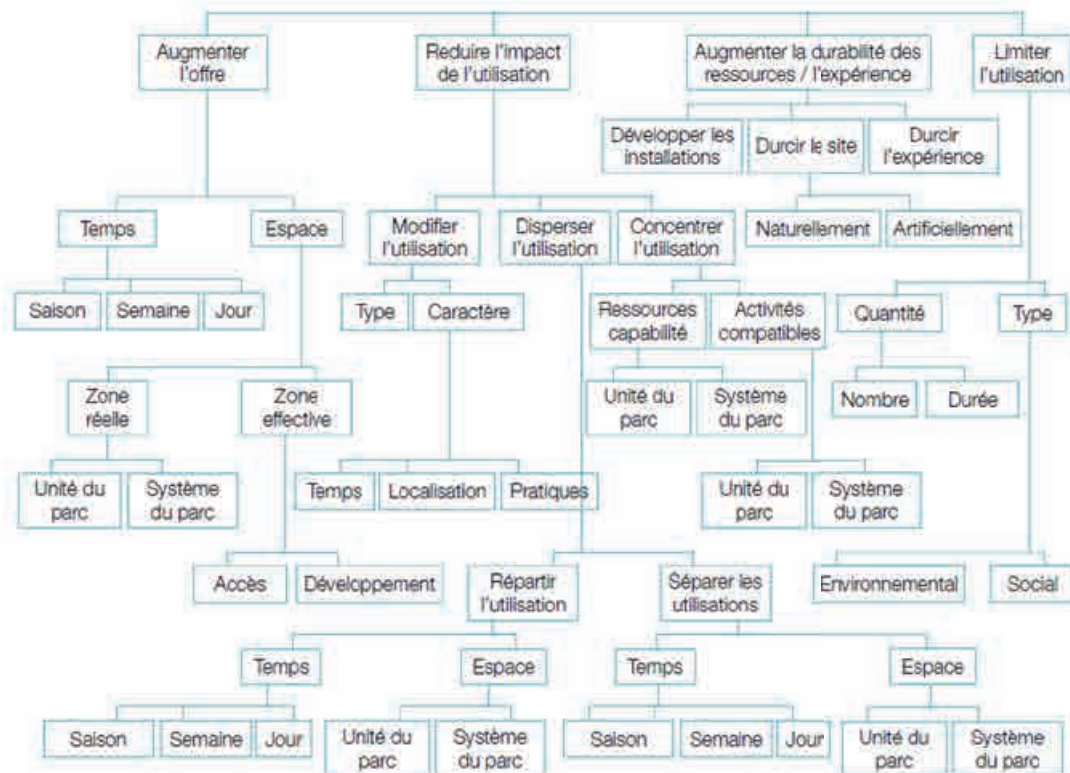


Figure 9. Stratégies pour gérer le tourisme et l'utilisation des visiteurs (source : MANNING ET AL., 2017 : extrait de LEUNG, Y-F et al., 2019)

IDÉES À RETENIR :

- Définir un plan d'action de mesures correctives à mettre en œuvre en cas de dépassement des limites de changement acceptables, basé sur le tableau des 4 stratégies pour gérer le tourisme et l'utilisation des visiteurs :
 - Pour l'ensemble du territoire et au niveau de certains sites fort utilisés
 - Dans le cas de circuits et itinéraires touristiques
 - Dans le cas d'évènements ponctuels
- Prévoir par site naturel ou forestier sensible un plan d'action de mesures correctives en cas de dépassement des limites acceptables.

Principe n°6 :

Les impacts peuvent être influencés par de nombreux facteurs, aussi la limitation de l'utilisation n'est qu'une option de gestion parmi d'autres.

La stratégie qui consiste à limiter l'utilisation des visiteurs pour réduire les impacts est la plus utilisée, alors qu'elle présente des limites et a parfois comme conséquence de juste déplacer le problème et les impacts plus loin. Ce n'est cependant pas la seule option de gestion.

Souvent même, **d'autres stratégies permettent d'obtenir de meilleurs résultats, notamment celles qui consistent à influencer les décisions des visiteurs sur quelles activités réaliser, quand et où** (pour en savoir plus : LEUNG, Y-F et al., 2019, p40). Ce sont des méthodes qui sont aussi bénéfiques du point de vue de l'expérience du visiteur. En cas d'inefficacité cependant, les approches de limitation directe de l'utilisation s'avèrent nécessaires.

TABLEAU 3.

EXEMPLES DE PRATIQUES DE GESTION DIRECTES ET INDIRECTES

Type	Exemples
Directes (Accent mis sur la régulation du comportement, la restriction des choix individuels, le haut degré de contrôle)	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la surveillance de la zone • Désigner des utilisations incompatibles de la zone, spatialement ou temporellement (par ex. zones réservées aux cyclistes, jours réservés aux randonneurs, interdiction d'utilisation des motos) • Limiter les séjours dans certains campements à une nuit • Faire une rotation pour l'utilisation (par ex. ouvrir ou fermer des routes, des points d'accès, des sentiers, des campements) • Exiger des réservations • Attribuer des sites de campement et/ou des itinéraires de voyage à chaque groupe de campeurs dans les zones isolées • Limiter l'usage par les points d'accès • Limiter la taille des groupes (par ex. le nombre de chevaux, de véhicules) • Limiter le camping à des sites de campement désignés uniquement • Limiter la durée du séjour dans la zone (c.-à-d. en désignant un minimum et un maximum) • Restreindre les feux de campement • Restreindre la pêche ou la chasse • Obliger ou encourager les visiteurs à engager des guides • Imposer des amendes
Indirectes (Accent mis sur l'influence ou la modification du comportement, les individus restent libres de choisir, le contrôle est moins complet, plus de variations possibles dans l'utilisation)	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer (ou non) les routes d'accès, les sentiers • Améliorer (ou non) les sites de campement et autres zones concentrant l'utilisation • Communiquer et encourager la conservation des attributs spécifiques de la zone • Identifier la gamme d'opportunités récréatives dans la zone avoisinante • Éduquer les visiteurs sur l'écologie et l'éthique du plein-air • Communiquer autour des zones sous-utilisées et des pratiques générales d'utilisation • Faire payer des droits d'entrée • Faire payer des droits différentiels (par ex. selon le sentier, la zone, la saison) • Exiger une preuve des connaissances écologiques et des compétences en termes d'activités récréatives

Sources : CDB, 2004 ; MANNING et al., 2017 ; extrait de LEUNG, Y-F et al., 2019

Il est utile de ne pas tout miser sur les stratégies correctives reposant sur le principe de limitation de l'utilisation directe, mais prévoir également, et en amont, dans le plan d'action, plusieurs mesures correctives des actions indirectes.

Principe n°7: Le suivi est essentiel à une gestion professionnelle

Le rôle intégré du suivi (Monitoring)

Une Stratégie de tourisme durable doit nécessairement être accompagnée d'un suivi régulier qui monitorise les impacts positifs et négatifs, évalue l'efficacité des actions de la gestion, et fournit la base pour prendre des actions correctives appropriées et tout ajustement nécessaire aux plans de gestion.

Le suivi doit couvrir plusieurs dimensions et doit s'étaler dans le temps. Il est donc nécessaire de le planifier et de prévoir son financement dans le temps (personnel, équipement, infrastructure pour leur mise en œuvre...). **Il est également nécessaire en amont de sélectionner les indicateurs** les plus adéquats et les plus adaptés au projet.

Les principaux types de suivi sont les suivants :

• **Suivi de l'utilisation des visiteurs**

Cela permet de monitoriser la quantité et la répartition de la fréquentation des touristes et des activités récréatives sur le territoire.

Cela comprend :

- Le comptage des visiteurs : le nombre de visiteurs individuels entrant ou quittant un site touristique, quelle que soit la durée de la visite ;
- Les heures des visiteurs : la durée totale, en heures, du temps passé par les visiteurs au sein du site touristique.

Cela peut être prévu :

- Pour l'ensemble du territoire et/ou au niveau de certains sites fort utilisés ;
- Dans le cas de circuits et itinéraires touristiques ;
- Dans le cas d'événements ponctuels.

Le niveau de suivi requis sera basé sur les questions suivantes :

- Dans quelle mesure le tourisme durable est-il un objectif de la gestion ? : Quel est le personnel et les budgets qui peuvent être affectés à cette tâche ?

• **Suivi de l'expérience des visiteurs : suivi de la satisfaction et des attentes des visiteurs actuels et potentiels**

La qualité de l'expérience des visiteurs est un indicateur essentiel d'un tourisme durable dans les aires protégées. Les données informelles fournies par les visiteurs sur les cartes où figurent leurs avis, dans les livres d'or des visiteurs ou sur les réseaux sociaux offrent un aperçu de l'expérience des visiteurs, même si ces informations peuvent

être exagérées dans un sens comme dans l'autre. Un suivi plus systématique des informations relatives aux visiteurs requiert de réaliser des enquêtes sur place, en général dans les centres pour les visiteurs ou dans les principaux points d'accès touristiques. Les enquêtes faisant suite à une visite, envoyées par courrier, e-mail ou sur Internet, sont également une option possible.

Deux autres types de suivi sont associés ici à la phase de développement d'une stratégie complète de tourisme durable et sont donc présentés à la section « *Recommandations et conseils pour l'intégration d'une plus grande durabilité dans le développement touristique d'un site, d'un établissement touristique ou d'un territoire* », page 19, et détaillés respectivement en *annexe 3* et en *annexe 4*.

Il s'agit des suivants :

- **Suivi de l'impact des visiteurs**
- **Suivi de l'efficacité de la gestion des flux touristiques**

Principe n° 8 : Le processus décisionnel doit séparer la description technique des jugements de valeur

Ce principe est essentiellement une vérification élémentaire sur la façon dont nous réfléchissons aux questions de gestion du tourisme. La plupart de ces décisions possèdent une composante technique pouvant être décrite de façon directe, comme lorsque nous décidons où établir le tracé d'un sentier, puis le marquons sur une carte. Cela peut sembler une décision purement technique, mais elle est en fait déterminée par ce à quoi nous accordons de la valeur : nous pouvons, par exemple, décider du tracé d'un sentier afin qu'il évite une communauté de plantes rares qui est, selon nous, digne d'être préservée.

Derrière chaque décision technique se trouve un jugement de valeur, et les valeurs humaines sont les moteurs de ce qui est important pour nous - y compris pour les gestionnaires d'aires protégées.

Pour les gestionnaires, les valeurs recevables sont celles intégrées dans les législations, réglementations et politiques. Les informations techniques et les données renseignent les mesures que les gestionnaires peuvent prendre pour nous aider à réaliser ces valeurs. **Être clairs sur la distinction entre la description technique et la source des jugements de valeur** nous aide à comprendre pourquoi nous prenons ces décisions-là.

Principes n° 9 et n° 10 :

Les deux derniers principes, à savoir respectivement « Les groupes affectés doivent être impliqués car le consensus et le partenariat sont nécessaires à la mise en œuvre » et « La communication est essentielle pour améliorer les connaissances relatives à la durabilité et soutenir la durabilité » font l'objet de sections dédiées, les sections C.1 (page 47) et E (page 63), respectivement.

OBJECTIF D.1.

DÉFINIR DES OBJECTIFS CLAIRS DE GESTION DU TOURISME ET DES FLUX TOURISTIQUES, AINSI QU'UN CADRE DE PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, RELIÉS À DES OBJECTIFS CLAIRS DE DURABILITÉ ET DE QUALITÉ TOURISTIQUE AU NIVEAU TERRITORIAL

Définir un plan de gestion des flux touristiques reprenant les objectifs de gestion, les zonages éventuels, un cadre de mise en œuvre et un cadre de gestion de celle-ci

ACTION 1 Développer un plan de gestion du tourisme et des flux touristiques locaux, notamment pour les sites naturels, forestiers ou culturels sensibles.

L'AQUASCOPE DE VIRELLES, UN LIEU OÙ SE CROISENT HARMONIEUSEMENT TOURISTES ET NATURALISTES (PROVINCE DU HAINAUT)

Le site de l'étang de Virelles, géré par une asbl créée par des associations de protection de la nature, l'asbl Virelles-Nature, est un très bel exemple d'un pari réussi en matière de conciliation entre les intérêts touristiques d'un lieu et la nécessité de la préservation de sa remarquable biodiversité. Au sud de l'étang, se trouve l'Aquascope de Virelles, qui est le lieu d'accueil touristique du site, où on trouve un centre d'interprétation de la nature, une taverne où on peut déguster des produits locaux, une plaine de jeux, des miradors d'observation donnant sur l'étang et un parcours extérieur didactique. Les parties du site situées au nord, à l'est et à l'ouest de l'étang constituent la réserve naturelle de l'Etang de Virelles, qui est constituée notamment d'une vaste roselière de 10 hectares, mais aussi d'autres habitats de grand intérêt biologique parmi lesquels des prairies et des forêts humides.

- 1 Parking
- 2 Centre-Nature : accueil - boutique - espaces découverte (aquariums...) et audiovisuel - La Cantine (produits locaux et respectueux de l'environnement) - terrasse panoramique - salle de séminaire
- 3 Passage « Moïse » : observation de la vie sous l'eau
- 4 Eco-Zone : les prairies bocagères : des territoires d'exception à sauvegarder
- 5 Entre Terre et Eau : sentier de découverte
- 6 Mirador dans les arbres
- 7 Jardin de Millepertuis et Maison des Plantes
- 8 Pavillon Tallien : histoire de l'étang
- 9 Affût d'observation « Les oiseaux des bois »
- 10 Comment devenir un éco-citoyen ?
- 11 La Maison de l'abeille noire
- 12 Plaine de jeux, promenade d'observation
- 13 Les cigognes et leur nid
- 14 Affût d'observation

LOGEMENTS INSOLITES :
une nuit insolite sous les étoiles et au fil de l'eau



DES BONNES PRATIQUES DONT S'INSPIRER

La stratégie de mise en tourisme choisie pour le site est celle du zonage, avec la partie sud qui est accessible à tous, et la partie en réserve naturelle qui n'est accessible que sur demande et accompagné d'un guide de l'asbl Virelles-nature. L'étang de Virelles est un site connu des ornithologues et autres naturalistes en raison du grand nombre d'espèces qui y sont observables (des observations d'espèces peu communes qui y sont régulièrement faites), mais aussi en raison des nombreux événements naturalistes qui y sont organisés chaque année. Mais le site est également un haut lieu touristique proposant une grande variété d'expériences aux visiteurs, allant des activités de découverte du site et de sa biodiversité à des expériences plus insolites comme une excursion en canoë sur l'étang ou un séjour dans une cabane au bord de l'eau.

Indicateur prioritaire pour le suivi de cette action

- Proportion de sites naturels et/ou culturels sensibles/menacés ouverts au tourisme faisant l'objet d'un plan de gestion des flux touristiques (*annexe 1*, numéro 5)

Indicateur facultatif pour le suivi de cette action

- Pourcentage des sites touristiques soumis à un plan de gestion des flux touristiques (*annexe 2*, numéro 30)



DES BONNES PRATIQUES DONT S'INSPIRER

Prévoir une planification du développement touristique, aussi bien au niveau politique, qu'au niveau mise en œuvre et gestion de celle-ci

ACTION 1 S'assurer que les stratégies et plans de gestion du tourisme sont cohérents avec les objectifs de conservation de la nature du territoire (parc national, parc naturel, réserve naturelle...) et tout autre plan stratégique régional ou local.

ACTION 2 Développer une planification de la gestion des équipements et activités touristiques (développement, exploitation et démantèlement des activités touristiques).

Définir, si nécessaire, une limite en matière de capacité d'accueil touristique du territoire et/ou de certaines zones sensibles du territoire

ACTION 1 Définir les limites de changement acceptables du point de vue environnemental et social (=capacité d'accueil touristique du territoire).

Dans certaines situations de surfréquentation, en dernier recours, il peut s'avérer utile de fixer une limite en matière d'accueil touristique pour un site touristique bien défini ou une zone bien définie d'un site.

Certains, comme l'asbl Ardenne & Gaume qui gère la réserve naturelle de Furfooz, définissent un chiffre maximal de visiteurs par jour lors des jours d'affluence, qui s'accompagne d'un système de réservation en ligne. Ils identifient les jours d'affluence en fonction des jours de congés en vigueur dans les régions d'origine de leurs visiteurs (Flandre, Pays-Bas, Wallonie, Nord de la France et Allemagne). Cela demande d'avoir une idée de départ de la fréquentation du site, ou de la zone en question, en-dehors des jours d'affluence et pendant les jours d'affluence, et d'avoir connaissance de l'origine des visiteurs. Cela est grandement facilité lorsque l'entrée du site est payante, comme c'est le cas pour le site de Furfooz.

Pour certains grands sites touristiques, les gestionnaires tentent parfois l'exercice complexe de définir une limite plus précise. C'est le cas par exemple pour la vallée du Vall Ferrera située dans le Parc naturel de l'Alt Pirineu, en Espagne, où la formule mathématique complexe de la Figure 10 a été développée par l'Institut National d'Education Physique de Catalogne (INEFC) pour définir la limite journalière maximale de visiteurs.



Figure 11. Parc naturel de l'Alt Pirineu

Ce type de calcul de la capacité d'accueil maximale, aussi appelée capacité de charge touristique, combine à la fois des paramètres environnementaux et physiques propres au site, mais aussi des paramètres d'ordre socioculturels et psychologiques. Il s'agit donc d'un calcul qui se base à la fois sur des éléments mesurables et d'autres plus subjectifs et difficilement mesurables.

Il est donc important que les acteurs qui se lancent dans une telle démarche prennent conscience de la complexité d'une telle démarche et veillent à y intégrer l'ensemble des parties prenantes, en vue d'arriver à un résultat co-construit par tous.

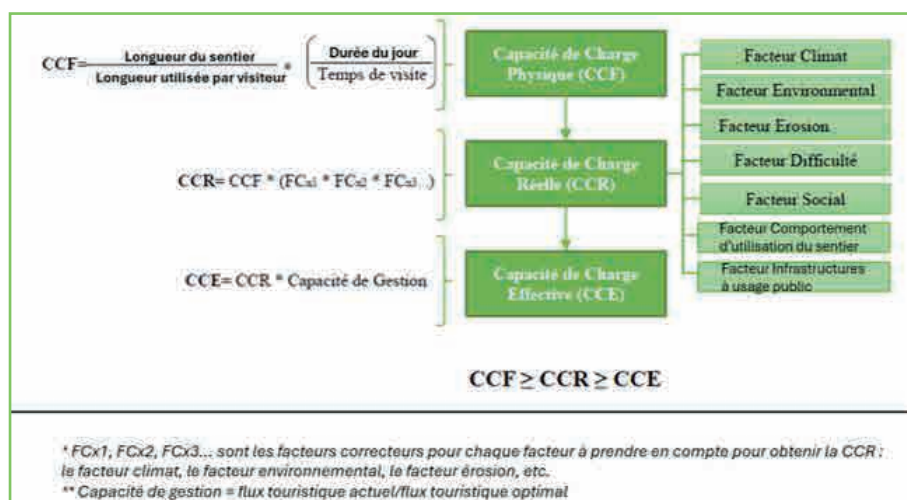


Figure 10. Formule mathématique mise au point par l'INEFC en Espagne pour calculer la capacité de charge (ou d'accueil) d'un site touristique. Source : formule tirée de la publication « Estudi de la capacitat de càrrega turística de la capçalera de la Vall Ferrera al Parc natural de l'Alt Pirineu » publiée en 2020 par l'INEFC (Institut Nacional d'Educació Física de Catalunya). Le titre de la publication peut être traduit en français par « Etude de la capacité d'accueil touristique de la tête de vallée du Vall Ferrera dans le Parc naturel de Alt Pirineu ».

OBJECTIF D.2.

RÉALISER UN MONITORING DE L'IMPACT DE CES FLUX TOURISTIQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE QUALITÉ TOURISTIQUE, POUR VÉRIFIER QUE LES NORMES SONT MAINTENUES

ACTION 1 Suivre l'utilisation des visiteurs dans les sites soumis à un plan de gestion des flux touristiques.

En matière de techniques de comptage ou d'estimation de fréquentation, on trouve principalement les éco-compteurs (dispositifs permettant de compter le nombre de piétons et de cyclistes qui passent à un endroit précis donné), les caméras-traps (pièges photographiques qui prennent une photo dès qu'ils détectent un mouvement devant eux) couplées à des outils d'analyse d'images, les données de téléphones mobiles, ou encore la mise en place de comptages manuels... Le plus important, pour obtenir des mesures utiles, est de combiner plusieurs sources de données.

Indicateur facultatif pour le suivi de cette action

- Nombre de visiteurs sur les sites soumis à un plan de gestion des flux touristiques (*annexe 2*, numéro 31)

ACTION 2 Suivre le degré de satisfaction et les attentes des visiteurs.

Indicateur facultatif pour le suivi de cette action

- Degré de satisfaction des visiteurs sur les sites soumis à un plan de gestion des flux touristiques (*annexe 2*, numéro 32)

OBJECTIF D.3.

PRÉVOIR DES MESURES CORRECTIVES EN CAS DE NON-RESPECT DES NORMES OU SI CELLES-CI SONT MENACÉES DE L'ÊTRE

ACTION 1 Définir un plan d'action de mesures correctives pour lutter contre/réduire les impacts négatifs éventuels au niveau social ou environnemental.

Indicateur prioritaire pour le suivi de cette action

- Proportion de sites naturels et/ou culturels sensibles/menacés ouverts au tourisme bénéficiant d'un plan d'action de mesures correctives en cas d'impact négatif (*annexe 1*, numéro 6)

ACTION 3 Suivre les impacts sur la faune, la flore et les habitats naturels sensibles.

Même si cette action est plus développée à partir du moment où on rentre dans une logique de stratégie complète de gestion des flux touristiques, il est fortement recommandé de prévoir malgré tout un tel suivi, même allégé, au stade du simple plan d'action touristique durable.

ACTION 4 Réaliser un suivi de la perception du tourisme sur le territoire par les résidents.

Cela s'opère généralement via une enquête auprès du public concerné.

Indicateur facultatif pour le suivi de cette action

- Pourcentage de résidents satisfaits du tourisme dans la destination (par mois/saison) (*annexe 2*, numéro 38)

E. COMMENT PROMOUVOIR LES PRATIQUES DE TOURISME DURABLE ET RÉALISER DE LA SENSIBILISATION SUR LA THÉMATIQUE

Le développement d'un tourisme plus durable s'accompagne automatiquement d'un volet important en matière de communication et de sensibilisation. Celles-ci sont en effet fondamentales pour la réussite du projet.

Il faut tout d'abord de la communication directe sur les actions de développement touristique durable et de la formation des acteurs touristiques à cette thématique.

A côté de cela, le tourisme durable a également pour vocation de sensibiliser et former aux enjeux sociétaux, qu'il s'agisse d'environnement, de conservation de la nature, ou d'enjeux socio-économiques. Vous trouverez ci-dessous plusieurs bonnes pratiques inspirantes et quelques exemples de projets menés.

OBJECTIF E.1.

PROMOUVOIR LES PRATIQUES DE TOURISME DURABLE (COMMUNICATION ET FORMATIONS)

Procurer et soutenir des programmes de formation pour améliorer la connaissance du territoire et du tourisme durable, à destination de tous les acteurs du tourisme

ACTION 1 Analyser les besoins en formation du territoire.

ACTION 2 Offrir et soutenir un programme de formations annuelles pour améliorer les connaissances en matière de tourisme durable, ainsi que la connaissance du patrimoine naturel et culturel du territoire.

Le but est de former l'ensemble du personnel de l'entité touristique, des entreprises touristiques et tour-opérateurs afin de les sensibiliser à la démarche du tourisme durable et de compléter leurs connaissances sur le patrimoine naturel et culturel du territoire. Cela permet ensuite une meilleure information et satisfaction de la clientèle, et incite les opérateurs touristiques à développer des projets d'amélioration des performances en matière de durabilité.

Indicateurs prioritaires pour le suivi de cette bonne pratique

- Existence de formations annuelles des opérateurs touristiques au développement durable (amélioration des performances et accompagnement des visiteurs) (*annexe 1*, numéro 21)
- Pourcentage de participants à ces formations (*annexe 1*, numéro 22)

LE MOOC TOURISME DURABLE

Un MOOC (formation en ligne) sur la thématique du tourisme durable a vu le jour en 2020 grâce à une collaboration entre la Haute Ecole Robert Schuman, la Haute Ecole Charlemagne, le Commissariat Général au Tourisme et l'asbl Job@skills. Cette initiative, qui a été réitérée en 2022, suite au succès de la première édition, avait notamment pour but de présenter les enjeux du tourisme durable, ainsi que des méthodes efficaces pour durablement le tourisme, que ce soit à l'échelle régionale ou locale.



Pour plus d'informations : <https://owt.tourismewallonie.be>

DES BONNES PRATIQUES DONT S'INSPIRER

LE PROGRAMME DE FORMATION ANNUEL DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES (FRANCE)

Le Parc national des Cévennes offre chaque année à ses partenaires touristiques et aux élus référents de son territoire accès à toute une gamme de formations sur des thématiques diverses telles que :

- Qu'est-ce que le Parc national des Cévennes et quels sont les enjeux de conservation du territoire ?
- Des formations sur les habitats, la faune et la flore du territoire
- Comment améliorer la communication de son entreprise en intégrant la marque « Esprit Parc national » ?
- Des formations sur la pratique raisonnée de certains sports nature (pratique moins impactante sur l'environnement)

Pour en savoir plus : www.cevennes-parcnational.fr.



Développer des outils de communication sur la thématique du tourisme durable

ACTION 1 Développer des outils de communication sur la thématique du tourisme durable. Cela peut consister en une page dédiée sur votre site web, en une brochure de présentation disponible au sein des hébergements et lors d'activités touristiques.

Communiquer sur les actions et les résultats du tourisme durable auprès des parties prenantes, habitants et touristes et, plus largement, au niveau local, régional et national

ACTION 1 Prévoir une communication régulière sur les actions et les résultats du tourisme durable, au minimum auprès des parties prenantes, habitants et touristes de votre territoire. Cela renforcera l'adhésion et la compréhension de ces publics. Elle peut se faire via une newsletter et des communiqués réguliers sur votre site web par exemple.

Indicateur facultatif pour le suivi de cette bonne pratique

- Nombre d'actions de communication visant à informer les parties prenantes, habitants et touristes des actions et des résultats de la stratégie de tourisme durable (*annexe 2, numéro 37*)

OBJECTIF E.2.

SENSIBILISER AUX ENJEUX SOCIÉTAUX EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Augmenter la prise de conscience, l'intérêt et le soutien à la conservation de la nature

ACTION 1 Mettre en valeur le patrimoine naturel du territoire, exposer les enjeux de conservation de la nature, voire impliquer émotionnellement les touristes, au travers des activités touristiques. Le but est ici d'aller plus loin que la seule satisfaction du visiteur : viser à sa prise de conscience en l'informant sur et en lui faisant vivre l'importance de la conservation de la nature et sa mise en pratique.

Cela peut par exemple consister en :

- Le développement de sentiers didactiques mettant en valeur le patrimoine naturel environnant et exposant les enjeux de conservation de la nature rencontrés sur le site ;
- Faire intervenir des naturalistes dans les activités et circuits touristiques afin de sensibiliser au rôle des aires protégées, et aux enjeux en matière de conservation de la nature ;
- Créer des activités touristiques impliquant émotionnellement les touristes dans les enjeux de conservation de la nature.

Indicateur prioritaire pour le suivi de cette bonne pratique

- Nombre et longueur des sentiers didactiques (*annexe 1*, numéro 20)

Indicateurs facultatifs pour le suivi de cette bonne pratique

- Nombre d'activités touristiques sensibilisant aux enjeux de conservation de la nature (*annexe 2*, numéro 33)
- Nombre d'activités touristiques où des naturalistes interviennent pour faire comprendre le rôle des aires protégées (*annexe 2*, numéro 34)

ACTION 2 Développer des outils de communication facilement diffusables et accessibles, tels qu'une brochure sous forme de carnet de voyage par exemple ou encore une page dédiée sur votre site web, reprenant une information complète sur la richesse exceptionnelle et la sensibilité des milieux naturels du territoire, leurs objectifs de conservation, les comportements à adopter et sur l'intérêt du point de vue social et économique d'avoir des aires protégées en bonne santé.

L'éducation à l'environnement et l'interprétation du patrimoine naturel devraient constituer une priorité dans la politique touristique du territoire (particulièrement pour les jeunes visiteurs et les publics scolaires)

Indicateur facultatif pour le suivi de cette bonne pratique

- Nombre d'actions de communication visant à sensibiliser au respect de la biodiversité (*annexe 2*, numéro 35)

ACTION 3 Promouvoir les partenariats entre opérateurs touristiques, organismes de voyages et associations nature afin d'élaborer un contenu pédagogique pour les activités touristiques de ces acteurs touristiques qui soit axé sur la thématique de la biodiversité ; leurs activités touristiques seront ainsi orientées vers la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

LA CHARTE APAISONS LA FORÊT DU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

La Charte Apaisons la Forêt a été publiée en 2021 par le Service public de Wallonie dans le contexte de la crise du COVID qui avait vu augmenter le nombre de conflits d'usage en forêt suite à la très forte augmentation de son nombre d'usagers. Elle liste 9 règles de base que chaque usager de la forêt est invité à (ou rappelé de) respecter pour assurer une bonne cohabitation entre tous.



DES BONNES PRATIQUES DONT S'INSPIRER

Sensibiliser au développement durable et développer les connaissances des visiteurs et des habitants en matière de durabilité

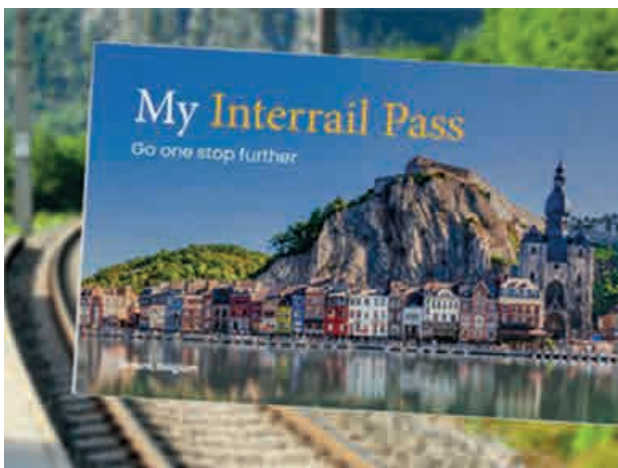
ACTION 1 Procurer aux touristes et aux habitants une information de qualité et facile d'accès dans la région ainsi qu'aux alentours sur les objectifs de développement durable, en visant à développer au sein de la population locale et chez les visiteurs un soutien au développement durable des territoires via la mise en avant des avantages socio-économiques (développement rural) amenés par le développement touristique.

ACTION 2 Redonner un sens au «voyage» en amenant à prendre le temps de découvrir et de rencontrer d'autres gens et d'autres lieux.

DU SLOW TOURISME EN EUROPE GRÂCE À UNE MEILLEURE OFFRE FERROVIAIRE ENTRE PAYS (EUROPE)

Les trajets jusqu'à la destination touristique représentent une part importante de l'impact climatique du secteur touristique. D'autre part, plongées en permanence dans un quotidien stressant où tout va très vite, de plus en plus de personnes ressentent le besoin de ralentir et sont prêtes, lorsqu'elles partent en vacances, à opter pour des moyens de déplacement plus lents et plus doux pour arriver à leur lieu de séjour.

Une manière d'inciter vos visiteurs à réduire l'empreinte carbone de leurs trajets aller-retour vers votre destination peut-être de partager de l'information sur l'offre existante en matière de liaisons ferroviaires entre pays européens et sur les formules tarifaires avantageuses qui vont avec.



Ainsi, le pass ferroviaire Interrail et l'application mobile qui l'accompagnent permettent aux personnes résidant en Europe, sans limite d'âge, de voyager facilement en Europe en train en leur donnant accès à la plupart des lignes ferroviaires européennes, et ce, dans 33 pays. Bien qu'existant depuis 1972, ils sont de plus en plus prisés. Ils permettent de rejoindre, en train de jour ou de nuit, de nombreuses grandes villes européennes tout en prenant du temps pour le voyage jusqu'à la destination, celui-ci faisant partie intégrante de l'expérience touristique.

Pour plus d'informations : www.interrail.eu.

DES BONNES PRATIQUES DONT S'INSPIRER

Augmenter la prise de conscience de l'importance de la culture et du développement socio-économique local

ACTION 1 Communiquer sur l'importance du développement de l'économie locale, des circuits-courts.

ACTION 2 Communiquer sur l'importance des questions socio-culturelles : patrimoine culturel local, préservation de la qualité de vie des habitants, intérêt de la nature pour la santé et le bien-être, développement rural, inclusion sociale, commerce équitable.

Indicateur facultatif pour le suivi de ces trois actions

- Nombre d'actions de communication et d'activités touristiques incluant de la sensibilisation / communication à l'importance de la culture et du développement socio-économique local (annexe 2, numéro 36)



TÉLÉCHARGEZ LES ANNEXES SUR:
www.parcsnaturelsdewallonie.be
(DANS LA RUBRIQUE TOURISME DURABLE).



BIBLIOGRAPHIE

Publications

- Breyne, J., Vanbelinghen, N. et Abildtrup, J. (2018). *L'écotourisme en Ardenne. Les actions et les attentes des opérateurs touristiques par rapport aux espaces naturels*. Interreg V – AGRETA.
- Breyne, J., Abildtrup, J. et Chaer, S. (2020). *L'écotourisme en Ardenne. Rapport 2. Les actions et les attentes des résidents, touristes et touristes potentiels par rapport aux espaces naturels*. Interreg V – AGRETA.
- Breyne, J., Abildtrup, J. et Chaer, S. (2020). *L'écotourisme en Ardenne. Rapport 3. Les actions et les attentes des visiteurs de la nature Ardennaise par rapport aux espaces naturels*. Interreg V – AGRETA.
- CEETO. (2018). *Handbook of successful and innovative practices for a sustainable tourism inside Protected Areas*. Central Europe Eco-Tourism (CEETO): tools for nature protection. Interreg CENTRAL EUROPE 2014-2020.
- CEETO. (2018). *Inventory of planning/management/monitoring tools and success stories for sustainable tourism in PAs*. Central Europe Eco-Tourism (CEETO): tools for nature protection. Interreg CENTRAL EUROPE 2014-2020.
- Commission européenne, Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME. (2017). *Boîte à outils du système européen d'indicateurs du tourisme pour la gestion durable des destinations*.
- DENMAN, R. ET GONDOLO, A. (2006). *Parc national du Mercantour. Charte Européenne du Tourisme durable - Plan d'action*. The Tourism Company & Tourisme et Environnement – Altéa.
- Dudley, N. (2008). *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*. IUCN. Gland, Suisse.
- EUROPARC. (2015). *Sustainable tourism in protected areas. Good for parks, good for people*.
- EUROPARC. (2019). *Comment devenir une destination durable EUROPARC ?*
- EUROPARC. (2002). *Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés*.
- European Environment Agency. (2014). *Digest of EEA indicators 2014*. EEA Technical report, No 8/2014.
- Eurostat. (2006). *Methodological work on measuring the sustainable development of tourism*.
- Fédération des Parcs naturels de Wallonie. (2020). *Etude de faisabilité de mise en oeuvre de la Charte européenne du tourisme durable dans les Parcs naturels*. Jambes, Belgique.
- Fodranová, I., Kubičková, V. et Michalková, A. (2015). *Measuring societal value of tourism: A new approach*. *Tourism*, vol. 63, 423–434.
- GRUPPE DREI et ift Freizeit- und Tourismusberatung. (2017). *Konzept für die nachhaltige touristische Entwicklung in der Nationalparkregion und im Nationalpark Schwarzwald. Analysen, Ziele, Strategien, Handlungsfelder, Maßnahmen*. Cologne, Allemagne.
- Guerreiro, S. et Seguro, P. (2018). *Sustainable Tourism Indicators Monitoring sustainability performance in the Portuguese tourism industry*.
- INEFC. (2020). *Estudi de la capacitat de càrrega turística de la capçalera de la Vall Ferrera al Parc natural de l'Alt Pirineu*. Barcelone, Espagne.
- IUCN. (2022). *Good Practices In Ecotourism Policy & Governance*. Interreg MED Programme – DestiMED PLUS Project. Gland, Suisse.
- Jadoul, G., Claes, V. et Loute, M. (2020). *Nassonia. Master plan 2020-2040*. Ecofirst. Awenne, Belgique.
- Joly, A. (2022). *Recueil d'expériences sur la gestion de la fréquentation post-Covid dans les espaces naturels français*. Office français de la biodiversité (OFB). Pérols, France.
- Kreisel, B. (Bürogemeinschaft aixplan). (2004). *Touristischer Masterplan. Erlebnisregion Nationalpark Eifel*. Aix-la-Chapelle, Allemagne.
- KU Leuven. (2018). *Draft prepared for the UNWTO Committee on Tourism Statistics and TSA and the Working Group of Experts on Measuring Sustainable Tourism*.
- Laimer, P. (Statistics Austria). (2019). *Tourism indicators for monitoring the sustainability of tourism*.

- LEUNG, Y.-F., Spenceley, A., Hvenegaard, G., et Buckley, R. (2019). *Gestion du tourisme et des visiteurs dans les aires protégées : Lignes directrices pour la durabilité*. IUCN. Lignes directrices des meilleures pratiques dans les aires protégées. Gland, Suisse.
- Mandić, A. (2020). Structuring challenges of sustainable tourism development in protected natural areas with driving force–pressure–state–impact–response (DPSIR) framework. *Environment Systems and Decisions, Springer, vol. 40(4)*, 560-576.
- McGinlay, J., Gkoumas, V., Holtvoeth, J., Armas Fuertes, R. F., Bazhenova, E., Benzoni, A., Botsch, K., Cabrera Martel, C., Carrillo Sánchez, C., Cervera, I. et al. (2020). The Impact of COVID-19 on the Management of European Protected Areas and Policy Implications. *Forests 11*, no. 11: 1214.
- Mona. (2021). *Le guide pratique et inspirant de l'Animation Durable des Destinations en Nouvelle-Aquitaine*. Bordeaux, France.
- Nationalparke Bayerischer Wald und Šumava. (2020). *Grenzüberschreitendes sozioökonomisches monitoring in den Nationalparks Bayerischer Wald und Šumava in den Jahren 2017 – 2019*. Allemagne.
- Nationalparkverwaltung Harz. (2011). *Nationalparkplan für den Nationalpark Harz 2011 – 2020*. Wernigerode, Allemagne.
- Observatoire wallon du Tourisme (SPW). (2022). *Poids économique et social du tourisme en Wallonie*. Jambes, Belgique.
- Oliver, R., Born, D. A. et Tarelli, J. P. (2018). *The design of statistical tools to measure tourism from a social focus*.
- Organisation Mondiale du Tourisme (OMT). (2004). *Indicators of Sustainable Development for Tourism Destinations: A Guidebook*.
- Organisation Mondiale du Tourisme (OMT). (2004). *La gestion de la saturation touristique des sites naturels et culturels - Manuel*.
- Organisation Mondiale du Tourisme (OMT). (2024). *Statistical Framework for Measuring the Sustainability of Tourism (SF-MST): Final Draft*.
- Parc national des Ecrins. (2013). *Charte du Parc national des Ecrins*. Gap, France.
- Parc naturel régional du Queyras. (2016). *Stratégie écotouristique 2016-2021. Charte européenne du tourisme durable*. Arvieux, France.
- Prechtel, L. (2012). *Sustainable Tourism and Development in Protected Areas. Experiences across Europe as guidance for an evolving National Park in Denmark*. Master thesis. University of Life Sciences, Copenhagen & Universität Hohenheim, Stuttgart. Stuttgart, Allemagne.
- Projectbureau Nationaal Park Hoge Kempen. (2020). *Nationaal park Hoge Kempen Masterplan 20 – 40*. Genk, Belgique.
- Romagosa, F. Milego, R., Fons, J., Schröder, C., Giuliotti, S., et Stanik, R. (2014). *Report on feasibility for regular assessment of environmental impacts and sustainable tourism in Europe*. European Environment Agency. Copenhagen, Danemark.
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. (2004). *Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme. Lignes directrices internationales pour les activités liées au développement d'un tourisme durable dans des écosystèmes et habitats terrestres, marins et côtiers vulnérables présentant une importance majeure pour la diversité biologique et les aires protégées, y compris les écosystèmes fragiles riverains et de montagne*. Montréal, Canada.
- Spaey, M. (2017). *Tourisme durable. Une opportunité pour la Wallonie*. Fédération Inter-Environnement Wallonie. Namur, Belgique.
- SpringPartner, voor het Overlegorgaan Nationaal Park Drentsche Aa. (2019). *Levend Bezoekersnetwerk 2.0. Bezoekersmanagementplan Ontvangst en Beleving met allure van Nationaal Park Drentsche Aa*. Assen, Pays-Bas.
- SPW (OWT, CGT). (2024). *Recueil d'indicateurs sur le tourisme social en Wallonie en 2022*. Jambes, Belgique.
- Standaert, S. et De Claevel, B. (2010). *Etude de l'impact socio-économique de la conservation et de la restauration de la nature dans les Hautes Fagnes*. rdc Environnement. Etude pour la CG du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel. Bruxelles, Belgique.
- Synge, H. (2004). *European Models of Good Practice in Protected Areas*. IUCN. Gland, Suisse.
- The Peak District National Park Authority. (2023). *Peak District National Park Management Plan. 2023 – 2028*. Bakewell, Royaume-Uni.
- The Tourism Company. (2016). *Sustainable Tourism in the Broads 2016 – 2020. A Tourism Strategy and Destination Management Plan for the Broads National Park*. Ledbury, Royaume-Uni.

PowerPoints

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. (2014). *Plan d'actions tourisme durable pour la période 2014-2019*.

Parc naturel régional Millevaches en Limousin. (2012). *Elaboration de la stratégie touristique du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin vers la signature de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés (2013 – 2017)*.

Parc naturel régional Scarpe-Escout. (2010). *Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés. Stratégie touristique et Plan d'action 2010-2015*.

Colloques & conférences

EUROPARC, 6 au 10 septembre 2017. *New Voices, New Visions, New Values for people and nature in Europe. Europarc Conference*, Portugal. Exposés consultés en ligne le 2 juin 2022.

Haute Ecole Robert Schuman (HERS), 24 mars 2023. *Tourisme et Nature en Wallonie à l'heure de l'Anthropocène: entre transitions et ruptures*. Libramont, Belgique.

Webinaires

EUROPARC. (01 juin 2022). *Green Tourism: Make it real!*

EUROPARC. (14 décembre 2022). *Ways to Wellbeing in Nature*.

EUROPARC. (02 novembre 2023). *Tools for a Greener Future: Measuring the Environmental Impact of Ecotourism in Protected Areas*.

EUROPARC et Commission européenne (DG Grow, T4T - Together for Tourism). (12 mars 2024). *Measuring EU Tourism Environmental Impacts. Setting the frame*.

MOOC

Haute Ecole Charlemagne, Haute Ecole Robert Schuman, Job@skills & Commissariat général au Tourisme. (2020). *MOOC Tourisme durable Tourisme durable : mieux le penser pour mieux agir*. France Université Numérique (FUN ; www.fun-mooc.fr).

Sites internet

Ardenne ecotourism : Autodiagnostic Hébergement. <http://pro.visitardenne.com/demarche-ecotouristique-rejoindre-le-club-ardenne-ecotourism/autodiagnostic-hebergement/>

Commission européenne : EU Tourism Dashboard. <https://tourism-dashboard.ec.europa.eu>

EUROPARC : Charte Européenne du Tourisme Durable. <https://www.europarc.org/sustainable-tourism/become-a-sustainable-destination/>

Fondation Green Destinations : Certification. www.greendestinations.org

Label Clé Verte. www.green-key.be

MEET Network : MEET Ecotourism Indicator Monitoring Platform. <https://monitoring.meetnetwork.org/>

ONU : SDG Indicators Database. <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>

Organisation Mondiale du Tourisme : Groupe de travail d'experts sur le MST. <https://www.unwto.org/standards/working-group-of-experts-on-mst>

Organisation Mondiale du Tourisme : UN Tourism International Network of Sustainable Tourism Observatories (INSTO). <http://insto.unwto.org/>

Parc national de Port-Cros. Vers un tourisme durable. <https://www.portcros-parcnational.fr/fr/des-actions/accompagner-le-developpement-durable-du-territoire/vers-un-tourisme-durable>

Parc national des Calanques. Stratégie d'accueil. <https://www.calanques-parcnational.fr/fr/strategie-daccueil>



Fédération des Parcs naturels de Wallonie

Rue de Coppin, 20- 5100 Jambes
081/30.21.81
Contact : info@fpnw.be
Site Internet : www.parcsnaturelsdewallonie.be



Commissariat général au Tourisme

Avenue Gouverneur Bovesse 74- 5100 NAMUR (Jambes)
081/32.57.72
Site Internet : www.tourismewallonie.be

En partenariat avec :



Avec le soutien de la Wallonie et de VISITWallonia :



Demandez nos brochures :

- L'installation et la gestion des bivouacs en Wallonie - balises, conseils et retours d'expérience
- Guide pour la mise en tourisme des espaces naturels riches en biodiversité

ou téléchargez-les sur
www.parcsnaturelsdewallonie.be

